Zeitschrift: Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de

Lausanne

Herausgeber: Université de Lausanne, Faculté des lettres

Band: 14 (1939-1940)

Heft: 4

Artikel: Adam Mickiewicz à l'Académie de Lausanne

Autor: Ferretti, Giovanni

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-870046

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ÉTUDES DE LETTRES

Bulletin de la Société des Etudes de Lettres, No 43

ADAM MICKIEWICZ A L'ACADÉMIE DE LAUSANNE

Nous avons sur le séjour d'Adam Mickiewicz à Lausanne et sur son enseignement à l'Académie toute une bibliographie : articles et essais, parfois remarquables, qui témoignent de la continuité du souvenir que le passage du poète polonais a laissé en terre vaudoise ¹; mais les données dont leurs auteurs se sont servis étaient presque entièrement tirées de la riche documentation qu'on trouve dans le deuxième volume de la grande biographie du poète écrite par son fils ², c'est-à-dire des dossiers que Mickiewicz lui-même avait soigneusement recueillis, et qui

¹ Orpiszewski, Adam Mickiewicz, dans Gazette de Lausanne du 19 décembre 1898; E. Combe, A. M. professeur à Lausanne, dans le même journal, nº du 24 décembre 1898; L. Leger, M. en Suisse, dans Bibliothèque universelle, 1899, vol. I, p. 495 et suiv., vol. II, p. 99 et suiv. et dans Le monde slave, 2e série, Paris (Hachette) 1902; D. Melegari, La résurrection de Lazare, dans Bibliothèque universelle, t. 78 (1915) p. 293 et suiv.; J. Kucharzewski, Les Polonais en Suisse au XIXe siècle, Lausanne 1916, p. 15 et suiv.; Georges Kowalski, A. M. à Lausanne, dans la revue Eos, 1927, p. 419 et suiv. (tiré à part, Leopoli 1927, Sumptibus pol. soc. philologae; réimpression augmentée et modifiée dans le t. VII des Opera omnia du poète publiées par le Sejm de Varsovie, Dziela wszystkie, Warszawa 1936, pp. 172-242); H. Perrochon, dans Gazette de Lausanne du 7 octobre 1928; E. Mottaz, M. professeur à Lausanne, dans Gazette de Lausanne du 24 avril 1938; A. Bronarski, A. M. et Lausanne, dans le même journal, nº du 26 novembre 1939.

² Wl. Mickiewicz, Żywot Adama Mickiewicza, Poznan 1892, vol. II (titre abrégé dans les notes suivantes en Zywot). Seul G. Kowalski a utilisé les dossiers des Archives cantonales vaudoises (abrégé en A.C.V. dans les notes qui suivent).

étaient restés en possession de sa famille. Or pas mal d'autres documents, qui en constituent à peu près le pendant, et dont Mickiewicz n'avait jamais eu connaissance, sont conservés, avec les originaux de ceux qu'on lui avait communiqués et que son fils publia, dans deux dossiers et dans quelques registres des Archives Cantonales de Lausanne ¹; d'autres, moins nombreux, sont conservés ailleurs. De plus quelques lettres contenant des témoignages relatifs au poète, publiées ici ou là, complètent la série de ses propres lettres publiées par son fils et utilisées par la plupart des savants ² qui se sont occupés de lui; d'autres lettres enfin sont encore inédites.

Tout cela nous permet de reconstruire, avec des détails nouveaux non dépourvus d'intérêt, cet épisode de la vie du poète qui avait été laissé « dans une demi-obscurité » par les biographes ³, malgré les articles cités plus haut ⁴, et nous donne la possibilité de corriger quelques inexactitudes et quelques erreurs d'appréciation que la tradition avait acceptées.

Nous nous sommes servis des documents encore inédits — dont on trouvera le texte en appendice — aussi bien que de documents déjà publiés mais négligés jusqu'ici pour rafraîchir le souvenir, à un siècle de distance, des événements auxquels ils se rapportent; et nous le faisons d'autant plus volontiers que la reconstruction que nous sommes ainsi à même d'essayer a le grand avantage de mettre en juste évidence l'esprit de compréhension, l'hospitalité bienveillante, la cordialité de ce vieux Lausanne qui offrit un foyer accueillant au poète polonais, comme il l'offrait à la même époque à plusieurs proscrits de l'Italie.

¹ Dossier K XIII 30 (Académie de Lausanne) et dossier K VII^e 9² (réfugiés politiques).

² Korespondencya Adama Mickiewicza, Paryż 1874; je me servirai de l'édition plus récente et moins complète: A. M., Correspondance (1820-1855), Paris 1924 (titre abrégé dans les notes suivantes en Correspondance).

³ Z. MILKOWSKI, A. M., sa vie et son œuvre, dans Bulletin ∂e l'Institut national genevois, XXXV, p. 183 et suiv.

⁴ Voir note 1.

Mickiewicz, qui avait déjà visité Lausanne en 1829 et en 1833, avait souvent rêvé de venir vivre en campagnard dans ce paisible pays de Vaud, lorsqu'en été 1838 il lut dans un journal — dans un vieux numéro, paraît-il - l'annonce d'un concours pour repourvoir la chaire de littérature latine à l'Académie de Lausanne, concours qui devait se tenir en l'automne de cette même année 1. Il demeurait alors à Paris avec sa famille : la santé de sa femme, qui devait lui donner bientôt de gros soucis, était chancelante; le manque d'argent le gênait; la préoccupation de se créer une situation le hantait. Dans ces conditions, la possibilité, qui semblait s'ouvrir, d'un emploi stable à Lausanne exerça un véritable attrait sur le poète émigré. La détresse, l'incertitude du lendemain prendraient fin. D'ailleurs, il en avait assez de Paris, où l'on se refusait à lui reconnaître la qualité de réfugié politique, et le droit de toucher les modestes subsides votés par le Gouvernement français qu'il s'était contraint à demander 2.

Il reprit donc le chemin de la Suisse pour prendre part au concours. Peut-être, retenu pendant quelque temps dans la maison hospitalière de son ami Nakwaski où il arriva d'abord, ne se pressa-t-il pas autant qu'il l'aurait dû, peut-être le hasard favorable qui l'avait informé du concours l'avait-il servi trop tard : le fait est que lorsqu'il annonça son intention au Département de l'Intérieur, qui avait alors la gestion des affaires scolaires, le délai pour se présenter était déjà passé. On était, paraît-il, au milieu d'octobre 1838. Jean Baptiste Scovazzi, un avocat piémontais condamné à mort en 1833 qui demeurait à Lausanne caché sous le nom supposé de Lantazi, fut l'ami auquel il s'adressa d'abord. Réfugiés italiens et réfugiés polonais étaient alors très unis : les malheurs et les aspirations communes de leurs patries les liaient, le souvenir aussi de la malheureuse expédition de Savoie : Scovazzi y avait pris part à la

¹ L. Leger, art. cité, dans Bibliothèque universelle, 1899, II, p. 100 (pour les voyages précédents dans le pays, voir I, pp. 504, 509).

² Zywot, II, pp. XXIX-XXXI.

suite de Mazzini, quatre ans auparavant; Mickiewicz s'y était intéressé, cherchant à détourner Mazzini, malheureusement sans succès, du choix qu'il avait fait, en la personne de Ramorino, du commandant militaire de l'expédition 1.

Les deux proscrits étaient donc de bons camarades, et Scovazzi, qui s'occupait alors avec empressement à préparer le terrain chez les professeurs de l'Académie en faveur de son ami Melegari, se mit aussi de grand cœur à la disposition de Mickiewicz. C'est lui, paraît-il, qui le présenta à Juste Olivier, le jeune professeur d'histoire de l'Académie, qui fut pour lui, dès le premier moment, le plus affectueux des amis. Cette amitié fut précieuse. Olivier avait déjà témoigné de sa largeur de vue en prenant l'initiative heureuse d'appeler à Lausanne Sainte-Beuve qui venait d'y donner son cours célèbre sur Port-Royal. Après Sainte-Beuve, Mickiewicz: quelle chance pour Lausanne, et pour son Académie qui venait d'être « régénérée » par la loi du 21 décembre 1837 et dont l'influence s'était déjà tant affirmée! Or c'était en conséquence de cette régénération que la chaire de littérature latine était vacante. Porchat l'avait occupée jusqu'alors, mais, à son grand regret, il n'avait pas été admis dans le nouveau corps académique; il enseignait en littérateur, en homme de goût, en poète; on voulait un philologue 2. La renommée européenne semblait offrir toutes garanties: Mickiewicz aussi était un poète, comme ce bon Porchat; mais quel poète!

Juste Olivier se mit donc à la disposition de Mickiewicz avec tout son enthousiasme. Venu à Lausanne avec l'intention

¹ Voir J. La Cecilia, *Memorie Storico-politiche*, Milan 1864, III, p. 6. Sur les rapports entre Mickiewicz et Mazzini voir l'édition nationale des *Scritti editi e inediti* de ce dernier, et spécialement la série *Epistolario* (III, p. 215). Mazzini, écrivant à sa mère, disait que le Polonais était à son avis « le plus grand poète de l'époque ».

² « Il enseignait en littérateur, et l'on voulait un philologue; il succomba dans une lutte de méthode. » L. Vulliemin, J. Porchat, dans Bibliothèque universelle, janvier 1865, p. 15; voir aussi E. Secretan, dans Galerie suisse, III, pp. 626-7.

de prendre part à un concours, Mickiewicz voulait rester fidèle à son propos. Il s'entêtait: il était prêt à subir son examen; il y tenait; comme on lui avait dit qu'on voulait à Lausanne un philologue, il entendait montrer ses connaissances en philologie, souvenirs de son apprentissage de maître d'école secondaire en Pologne; de ces connaissances il semblait alors faire plus grand cas que de son art, comme Leopardi tenait à sa pensée philosophique plus qu'à sa poésie; c'était là, peutêtre, la marque du véritable poète, qui n'a jamais la conscience totale de sa valeur. Olivier lui objecta qu'il ne s'agissait pas de cela; que, le délai d'inscription au concours étant passé, il ne pouvait plus être question que d'un enseignement provisoire, d'une situation qui lierait moins le gouvernement du canton que la réussite dans un concours, mais qui, à certains égards et après le précédent créé par Sainte Beuve, serait plus flatteuse. Il proposa au poète d'en prendre lui-même l'initiative et l'assura qu'il ferait tout son possible pour l'appuyer. Et Mickiewicz, confiant, quitta momentanément Lausanne pour se rendre à l'hospitalier « Villars » 1. C'est de ce village qu'il écrivit à sa femme, le 20 octobre, une lettre charmante, dont l'effusion lyrique nous permet d'entrevoir sa gaîté de cœur en ces jours d'automne 1838 : « le pays est beau comme un tableau... nous irions passer nos vacances en Italie » 2. Quel rêve! Mais il en restait à l'idée des examens - « il s'agit seulement que les examens et les essais réussissent » - et prévoyait aussi, l'honnête homme, le risque d'un échec, « ce qui peut arriver ». Il le prévoyait si bien, et désirait à tel point s'assurer quand même une place de professeur, qu'il écrivit en même temps à la femme d'Adolphe de Circourt, Anastasie Chlustin, en la priant de lui obtenir, si possible, une occupation semblable à Genève. Et Madame de Circourt, envisageant la possibilité qu'on créât pour son ami une chaire de littératures slaves, intéressa De Candolle à la chose. Mais De Candolle, impi-

¹ Il s'agit du hameau de Villard sur la route de Vevey à Blonay.

² Correspondance, p. 187.

toyable, lui répondit quelques semaines plus tard qu'à Genève on ne voulait pas d'étrangers, « vu que des deux essais que nous avons faits, l'un nous a donné un homme qui s'est moqué de nous, l'autre un homme qui se laisse moquer de lui par ses élèves » ¹. J'ajouterai ici, en passant, que ces deux essais malheureux se rapportaient à deux professeurs italiens, Pellegrino Rossi et Michele Ferrucci; mais j'ajouterai aussi que De Candolle, d'habitude si doux, parlait alors ab irato et qu'il avait tort, car le nom de Rossi, au moins, est étroitement et honorablement lié à celui de Genève; et Genève y tient ².

Mais revenons à Lausanne. C'était bien là que Mickiewicz plaçait tous ses espoirs. Le 20 octobre il écrivit à celui qu'il considérait comme son protecteur naturel, le prince Czartoryski, pour obtenir qu'il lui délivrât une attestation en qualité d'ancien curateur de l'Université deWilno 3; le même jour, paraît-il, Olivier écrivait à Sainte-Beuve — la lettre est datée tout simplement « samedi » 4 — pour le prier de prendre le poète polonais sous son patronage; le jour suivant, courageusement, Mickiewicz adressait sa demande officielle à Monsieur Jaquet, « président de la Commission de l'Académie de Lausanne » 5. C'était bien sur Jaquet, « l'éternel M. Jaquet », comme il disait, qu'Olivier était d'avis qu'il fallait agir. C'était lui la cheville ouvrière qui avait dirigé, comme « président de la

¹ Zywot, II, p. XXXVIII. Voir mon article La cultura italiana a Ginevra, dans la revue Romana de Florence, cahier de février-mars 1940, p. 12. Il faut remarquer que d'après M. CZAPSKA, La vie de M., Paris 1931, p. 160 et suiv., M. aurait été appelé à Lausanne grâce à l'intervention de De Candolle. Dans les archives privées de la famille De Candolle, que j'ai pu consulter à Genève, aucune trace n'est restée d'une correspondance avec Mme de Circourt ou avec M.

² Voir spécialement P.-E. SCHAZMANN, P. Rossi et la Suisse, Genève 1939.

³ Correspondance, p. 189.

⁴ G. Kowalski, Nieznane wzmianki o A. Mickiewiczu w Korespondencji Justa i Karoliny Olivierów, dans Pamietnik Literacki, XXII-XXIII, 1927, pp. 555-56.

⁵ La lettre est datée de « Villars près Vevey, chez M. Nakwaski »; elle a été publiée sous la date du 22 octobre (*Correspondance*, pp. 190-191); mais l'original porte la date du 21 octobre (A.C.V., K VII^e 9²).

commission », la « régénération » législative de l'Académie, et qui allait être nommé président du Conseil de l'Instruction publique. Dans sa lettre à Sainte-Beuve, Olivier se proposait de le bombarder de tous côtés de recommandations pressantes. Il priait en effet Sainte-Beuve d'exercer son influence sur Monnard, le nouveau recteur; sur Vinet; sur Chappuis; sur ce bon Dufournet « qui suivait si assidûment vos leçons et vous faisait à la sortie un si magnifique salut »; sur Gindroz, qui était, paraît-il, l'aide-de-camp de Jaquet. Olivier se proposait ainsi d'utiliser le prestige que Sainte-Beuve gardait auprès du monde académique lausannois; et, en lui recommandant Mickiewicz, il raillait un peu cet illustre aspirant professeur de son innocente manie des examens: « ... il voulait faire les examens! vraisemblablement cette fois ce sera le règlement qui s'y opposera ».

L'aide demandée à Paris ne manqua pas à Mickiewicz. D'une part Czartoryski lui envoya un certificat attestant qu'il avait été professeur « d'éloquence, de poésie et de littérature latine » à l'école de Kowno, et qu'il s'était acquitté de sa charge « avec beaucoup de zèle, de talent et de distinction » ¹; de l'autre, Sainte-Beuve écrivit à Monnard pour lui présenter Mickiewicz, « le Byron de son pays, mais un Byron moral et chrétien », en termes on ne pouvait plus chaleureux : « il a en lui, dans ses destinées et dans celles de son pays, de quoi mériter toutes les sympathies, et depuis longtemps il a toute mon admiration. » ²

Cette lettre de Sainte-Beuve est du 7 novembre; il s'adressait à Monnard et le priait d'informer Vinet qu'il lui écrivait à lui aussi. Mais Vinet avait déjà, de sa propre initiative, prêté son appui au poète polonais. Il avait écrit, le 5 novembre, une longue lettre à Jaquet, qu'on lira plus loin ³, pour lui démontrer, d'après le «Conversations Lexicon», qu'il avait consulté, que

¹ Voir Appendice, Documents inédits I (titre abrégé dans les notes suivantes en Doc.).

² Sainte-Beuve, Correspondance générale recueillie, classée et annotée par J. Bonnerot, Paris 1936, II, p. 469.

³ Doc. III.

l'acquisition de ce candidat serait une aubaine pour l'Académie et pour le pays. Ce témoignage consciencieux, objectif, apparemment froid, nous montre cependant l'intérêt actif du théologien vaudois pour « ce pèlerin polonais qui demande à s'asseoir à notre foyer ». En effet, aussitôt qu'il eut reçu l'attestation de Czartoryski, Mickiewicz était revenu à Lausanne; il avait fait glisser dans son dossier ce document précieux; il avait pris contact avec quelques-uns des personnages qui pouvaient faciliter sa nomination; il s'était rendu aussi chez Vinet, qui tint à dire l'impression favorable que lui avait laissée «la visite de cet homme, dont les manières et le langage respirent, ce me semble, la franchise et l'honneur. »

Moins favorable, il faut bien l'avouer, fut l'impression de Mickiewicz. Il trouvait qu'on était trop pédant et trop froid; ce besoin de données exactes, qu'on voit dans la lettre de Vinet, le froissait. « Mickiewicz est ennuyé », c'est le témoignage de Nakwaski ¹, « de l'attitude des grands hommes de Lausanne, qui le traitent non pas comme le barde de Lithuanie, mais comme un simple candidat à ure chaire et s'informent de ce qu'il sait. Ils demandent des titres, il répond qu'il n'est pas un arracheur de dents. Cependant il rassemble ces titres, différentes traductions de ses œuvres, et il les leur envoie; les génies euxmêmes doivent s'incliner devant la nécessité. »

Entre temps, le dossier suivait son chemin. Jaquet, en sa qualité de Président de la Commission de l'Académie, qui venait d'achever son travail, le renvoya au Conseil de l'Instruction publique que lui-même allait présider. C'était bien «l'éternel M. Jaquet » dont Olivier, malin, souriait, dans sa lettre à Sainte-Beuve. Et il écrivit à Mickiewicz pour l'assurer qu'en attendant l'ouverture d'un nouveau concours — mais cela « prendrait nécessairement un temps assez long » — son offre de services serait examinée pour pourvoir « provisoirement » à l'enseignement de la littérature latine.

¹ Dans ses mémoires, reproduits partiellement dans la Vie ∂e M. par Kallenbach, et dans L. Leger, art. cité dans Bibliothèque universelle, 1899, II, p. 104.

Nous ne possédons pas le texte de cette lettre 1; elle était presque une promesse, mais l'on doit supposer qu'il s'agissait d'une promesse exprimée en termes très prudents, parce que la question des réfugiés politiques, des Polonais spécialement, avait été trop brûlante et avait donné à plusieurs reprises trop de soucis au gouvernement du Canton de Vaud et au Vorort pour qu'on pût se passer de quelques précautions avant de s'engager. Mickiewicz n'était pas, à vrai dire, nous le savons, un « proscrit »; mais on n'avait pas à son égard des renseignements sûrs dans le monde officiel lausannois. On savait d'ailleurs qu'il vivait en France; et c'était justement le gouvernement de Louis-Philippe qui, en 1838, causait le plus d'ennuis à la Suisse pour cette éternelle question des réfugiés, à cause de l'hospitalité que Louis-Napoléon Bonaparte y avait reçue. Ajouter, à ce moment délicat, d'autres querelles à ces querelles, c'est ce qu'on devait éviter.

C'est ainsi que le Conseil de l'Instruction publique, dans sa séance du 6 novembre, envisagea l'opportunité de soumettre, préalablement, la question au Conseil d'Etat pour l'examen de l'offre de services de Mickiewicz au point de vue politique, « attendu que notre Conseil ne peut se livrer à aucune démarche qui put avoir sous ce rapport des suites désagréables » ²; et il lui transmit le dossier, non sans ajouter quelques mots sur « les renseignements avantageux » qu'on avait reçus, et sur la « réputation » du candidat « comme poète dans sa langue nationale » ³. Le Conseil d'Etat, à son tour, demanda d'autres renseignements au Préfet de Vevey, d'où Mickiewicz avait daté sa demande, et au chargé d'affaires de Suisse à Paris. L'un et l'autre répondirent avec empressement, mais ils donnèrent une nouvelle qui devait avoir comme effet le renvoi de l'affaire.

¹ Voir l'annotation, datée du 26 octobre, en marge de l'original de la demande de Mickiewicz, Doc. II. La lettre était datée, paraît-il, du 27 octobre (voir Doc. IV).

² Doc. IV.

³ Doc. V.

Le Préfet informa le Conseil d'Etat que Mickiewicz était parti pour Paris le 9 novembre ¹, et le chargé d'affaires à Paris qu'on l'y attendait d'un moment à l'autre à cause des nouvelles qu'il avait dû recevoir de la santé de sa femme, gravement malade ². Mickiewicz lui-même annonça son départ; sa lettre est datée du 13 novembre, mais nous ne l'avons pas ³; il l'écrivit, peut-être, avant d'arriver à Paris.

A peine fut-il arrivé à Paris que Lausanne cessa d'exister pour lui. Sa femme était devenue folle; et sa vie lui fut, dès ce moment, consacrée tout entière: la soigner, l'assister, exercer sur elle, avec une patience admirable, la persuasion la plus douce pour qu'elle consentît à se nourrir, à s'habiller, à se plier aux habitudes normales de la vie. Et puis, pleurer sur la destinée atroce qui s'abattait sur la bien-aimée, attendre sa guérison, la souhaiter, vouloir presque l'obtenir à force de la désirer, et entre temps, risquer de devenir fou soi-même en raison de l'angoisse qui l'accablait... Où pouvait-il trouver désormais, le malheureux, le temps de se souvenir de la chaire à l'Académie de Lausanne?

A Lausanne, cependant, on y pensait. Le Conseil d'Etat examina dans sa séance du 19 novembre 1838 les renseignements du Préfet de Vevey et du chargé d'affaires de Paris; il constatait, sur l'avis du Département de justice et police ⁴, que rien n'empêchait l'acceptation de l'offre de services de Mickiewicz; il écrivait le jour même au Conseil de l'Instruction publique ⁵; et c'est encore le même jour que ce dernier se prononçait sur

¹ Doc. VI.

² Doc. VII.

³ Le Conseil de l'instruction publique en prit acte le 17 novembre (Doc. VIII); le résumé qu'on en lit dans le registre des séances fait penser qu'elle a été écrite au cours du voyage; d'ailleurs nous savons (Doc. VII) que le jour suivant, 14 novembre, le chargé d'affaires de Suisse ignorait son arrivée à Paris.

⁴ Doc. IX.

⁵ Doc. X.

cette affaire ¹; le jour suivant M. Gindroz, vice-président, écrivait au Recteur de l'Académie pour lui demander ses propositions ². La bureaucratie avait bien des exigences, mais on se dépêchait quand même.

Trois jours plus tard, le Conseil de l'Académie se réunissait pour examiner la demande de Mickiewicz3. C'étaient désormais des amis qui s'en occupaient. La lettre de Sainte-Beuve joua un grand rôle, ainsi qu'une lettre de Sismondi à Gindroz, communiquée par ce dernier. Vinet put manifester directement son opinion comme il l'avait manifestée en écrivant à Jaquet. Monnard et Olivier furent enthousiastes. L'avis que l'Académie devait à tout prix « s'attacher un nom si illustre » fut unanime. Olivier s'empressa d'écrire à Sainte-Beuve qui, à son tour, écrivit aussitôt à Mickiewicz en lui chantant les louanges de « la jeunesse morale, dévouée, patriotique » qui l'entourerait à Lausanne «de liens affectueux» 4. Monnard envoya, avec le même empressement, la proposition officielle au Conseil de l'Instruction publique: il recommandait, au nom de l'Académie, qu'on allouât au poète le maximum d'appointements que la loi prévoyait, et il ajouta, personnellement, que, pour ce qui concernait l'« objet spécial » du cours proposé, il fallait attendre l'arrivée du professeur ⁵. Nouvelle délibération du Conseil de l'Instruction publique, sans délai 6; puis lettre de

¹ Doc. XI.

² Zywot, II, p. XXXIX: dans cet ouvrage le nom du signataire (Gindron) est erroné. Voir aussi dans les A.C.V., K XIII 129, nº 1481; et plus bas la deuxième partie du Doc. X.

³ L'extrait du procès-verbal dans Zywot, II, pp. XXXIX-XL et dans l'art. cité de Combe dans Gazette de Lausanne du 24 décembre 1898.

⁴ Sainte-Beuve, Correspondance générale, II, p. 489. La lettre, qu'on lisait déjà dans Korespondencya, III, pp. 271-2, a été partiellement reproduite par Kucharzewski, ouvr. cité, pp. 15-16, avec la date erronée du 21 décembre.

⁵ Zywot, p. XL; L. Leger, art. cité, dans Bibliothèque universelle, 1899, II, p. 104. L'adjonction est autographe dans le texte original de la lettre, qui est datée du 24 novembre (A.C.V., K XIII 30, dossier Mickiewicz, n⁰ 1).

⁶ Doc. XII.

Jaquet à Mickiewicz pour lui demander « l'objet spécial, la durée et le nombre de leçons » avant de soumettre ses propositions définitives au Conseil d'Etat ¹. La même demande avait déjà été faite par Jaquet dans une lettre antérieure, à laquelle il se rapportait.

Mais, de la part de Mickiewicz, aucun signe de vie n'arriva à Lausanne. Nakwaski s'empressa d'écrire à M. Jaquet, pour justifier ce silence, une lettre 2 dont le Conseil de l'Instruction publique prit note pour renvoyer l'affaire 3. Entre temps Sainte-Beuve, qui était, lui aussi, plein de compréhension à l'égard de Mickiewicz 4, insistait auprès de lui 5; mais le pauvre homme était trop absorbé par ses chagrins: « il dit toujours demain, espérant que demain elle sera guérie. » 6 Après bien des insistances inutiles, ce bienveillant intermédiaire dut avouer: « De Mickiewicz, si vous n'avez rien, il ne faut plus y compter. Sa femme ne guérit pas... Il y perdra lui-même la raison. » 7 Mais les amis polonais du poète pensaient pouvoir compter sur cette guérison : ils s'adressaient au gouvernement du Canton de Vaud pour qu'il voulût bien prendre en patience le silence de Mickiewicz; c'est ce que fit le général Mycielski par l'entremise du chargé d'affaires de Suisse à Paris 8, en demandant au Conseil d'Etat un délai de quinze jours pour l'envoi du programme qu'on réclamait. Quant à Mickiewicz lui-même, il n'avait pas la moindre envie de faire d'ultérieures démarches, ni de répondre aux démarches d'autrui. Peut-être se considérait-il sûr de son affaire, peut-être avait-il perdu tout espoir.

¹ Doc. XIII.

² Doc. XIV.

³ Doc. XV.

⁴ Voir entre autres ses lettres du 25 novembre 1838 (*Correspon∂ance générale*, II, p. 485) et du 6 janvier 1839 (*ibi∂*., III, p. 23).

⁵ Lettre à Mickiewicz du 20 décembre 1838 (ibid., II, p. 502).

⁶ Ibi∂., II, p. 509.

⁷ Ibi∂., III, p. 48.

⁸ Lettre du Chargé d'affaires au Département de justice et police qui écrit par erreur Misczielsky, Doc. XVI.

Mais, au moment même où ses amis tâchaient d'excuser son silence, il laissait voir à son ami Domeyko ¹ sa préoccupation au sujet de la chaire de Lausanne; il avait l'illusion d'avoir déjà obtenu cette chaire lors de son voyage en Suisse et s'en disait satisfait: « la place était bonne »; mais il craignait de l'avoir désormais perdue: « j'ignore encore si je réobtiendrai la place en question à Lausanne » — tandis que les autorités vaudoises, faute d'une réponse directe, prenaient soigneusement note des explications de Mycielski ², et qu'il aurait suffi d'une petite lettre de Mickiewicz à quelqu'un des personnages du pays pour les rassurer, et en être rassuré.

* *

Les deux semestres de l'année académique 1838-1839 s'écoulèrent ainsi sans que l'affaire fit un pas. On a parlé d'une nomination de Mickiewicz avec le titre de professeur ordinaire en mars 1839, de la nécessité imprévue de nouvelles démarches qui se serait présentée en juin à cause d'une « révolution interne » éclatée dans le canton; d'examens de concours que Mickiewicz aurait dû subir, d'examinateurs qui d'ailleurs auraient fait preuve d'une bonne grâce et d'une délicatesse sans précédents en interrogeant le candidat au cours d'une réception mondaine, sans même qu'il s'en aperçût. Rien de moins vrai. Des dates erronées attribuées à des lettres du poète, le souvenir, mal interprété, d'épisodes que sa fantaisie débordante et son innocent souci des examens avait trop colorés, tout cela créa une tradition qui a peut-être quelque chose de savoureux, mais qui n'a rien de réel. Aucune « révolution » dans le Canton de Vaud en 1839; Jaquet, qui alternait ses fonctions présidentielles entre le Conseil d'Etat et le Conseil de l'Instruction publique, était toujours « l'éternel » Jaquet; rien de changé, sauf un nom, dans la composition des deux Conseils entre 1838 et

¹ Correspondance, pp. 193-94; voir aussi Leger, art. cité dans Bibliothèque universelle, 1899, II, p. 105.

² Doc. XVII et XVIII.

1840¹; Gindroz était toujours, dans celui de l'instruction publique, le gardien de la tradition; Monnard, le recteur respecté de l'Académie. L'attitude de ceux-là vis-à-vis de Mickiewicz n'avait pas changé dans l'ensemble. Lorsqu'il se ressouvint de Lausanne et y fit retour à la mi-juin 1839, on était toujours dans les dispositions les plus favorables à son égard. Le Conseil de l'Instruction publique avait proposé de mettre la chaire de littérature latine au concours², mais aucune suite n'avait été donnée jusqu'alors à cette proposition; l'espoir n'était pas perdu, évidemment, de pourvoir à la place grâce à l'offre de services de Mickiewicz de l'automne précédent; on attendait toujours sa réponse aux questions qu'on lui avait alors posées, malgré les décevantes nouvelles que Sainte-Beuve avait envoyées à Juste Olivier.

* *

Heureusement, la présence du poète arrangea tout. Il avait annoncé à Domeyko son départ pour Lausanne, et ses intentions à l'égard de la chaire de latin, avec une netteté et une exactitude qu'on ne voit pas toujours dans ses lettres: «Dans une semaine » — c'est le 13 juin qu'il écrivait 3 — « je pars avec ma femme et mes deux enfants pour la Suisse tâcher de réavoir la place qu'on m'avait offerte antérieurement. J'ai en tout cas le projet de m'y établir de façon ou d'autre. »

A Lausanne, Mickiewicz s'installa rue St-Pierre 164; plus tard, encouragé, peut-être aidé par un de ses compatriotes,

¹ Membres du Conseil d'Etat, en 1838: Jaquet, président, Boisot, de la Harpe, Druey, Genton, Jan, Constançon, Frossard, van Muyden; — en 1839: de la Harpe, président, Boisot, Druey, Genton, Jan, Jaquet, Constançon, Frossard, van Muyden; — en 1840: Jaquet, président, van Muyden, Boisot, Constançon, Jan, Frossard, Druey, de la Harpe, Blanchenay. Membres du Conseil de l'instruction publique, en 1838: De la Harpe, président, Gindroz, Berger, Muret, Pidou; — en 1840: De la Harpe, président, Gindroz, Berger, Muret, Pidou; — en 1840: De la Harpe, président, Gindroz, Berger, Muret, Pidou.

² Lettre du 16 avril 1839, A.C.V., K XIII 12¹⁰, nº 990.

³ Correspondance, pp. 200-201.

⁴ Voir sa lettre du 1er août, dans Correspondance, p. 201.

le comte Jundzill, qui vivait alors à Lausanne avec sa famille - une « famille polonaise, naturalisée dans ce pays, riche et considérée et raisonnable, ce qui est un point à noter » 1 —, il se fixa dans la maison, actuellement occupée par le cercle de Beau Séjour, entre la rue de la Grotte et l'avenue du Théâtre, sur laquelle une plaque de marbre garde encore le souvenir de sa demeure². Il prit contact avec le monde académique lausannois, - Vinet, Olivier, Monnard et Sainte-Beuve aussi, qu'il rencontrait chez le conseiller d'Etat Jaquet 3 mais il ne fit pas de démarches; c'est de sa propre initiative que l'Académie, le 31 juillet 1839, proposa, « M. Mickiewicz étant domicilié à Lausanne », « de maintenir pour la prochaine année la décision prise à son égard pour la présente, et de lui demander un cours d'histoire de la littérature latine et un cours d'explication d'auteurs à trois ou quatre heures par semaine » 4. Mickiewicz en fut informé; il considéra l'affaire comme arrangée et écrivit le jour suivant à Domeyko: « Sans doute que je réobtiendrai ma place et que je vais professer » 5. C'était, à vrai dire, trop d'optimisme; cet optimisme qui devait lui procurer tant de déboires à la moindre résistance. Et quelque résistance se manifesta au sein du Conseil de l'instruction

¹ Lettre de Caroline Olivier, publiée par Ph. Godet, dans Bibliothèque universelle, XXXIII, 1904, pp. 313-17 et par Bonnerot, dans la Correspondance générale de S.-B., III, pp. 249-50.

² Voir spécialement les articles, déjà cités, d'Orpiszewski et de Mottaz dans la Gazette de Lausanne. Une lettre de Mickiewicz à Jundzill, qui se rapporte à ce changement de domicile, est publiée dans Zywot, II, pp. XLVI-XVII; une autre à Domeyko, où il parle avec enthousiasme de sa nouvelle habitation: « J'ai un superbe salon avec d'énormes miroirs, de gigantesques fenêtres et la vue sur le jardin et sur le lac », est du 13 février 1840 (Correspondance, p. 217).

³ Voir R. Bray, Sainte-Beuve à l'Académie de Lausanne, Paris-Lausanne 1937, p. 313.

⁴ Zywot, II, p. XLIV. C'est du 31 juillet que Leger, art. cité dans Bibliothèque universelle, 1899, II, p. 109, date, non pas la proposition de l'Académie, mais la nomination officielle de Mickiewicz; d'où la légende de la révolution qui aurait remis tout en discussion quelques mois plus tard.

⁵ Correspondance, p. 202.

publique: c'étaient toujours les deux tendances dont Porchat avait été la victime; il y avait aussi les partisans du concours; et l'on avait avancé la proposition de réunir les deux chaires de littérature latine et de littérature grecque — ce qui, évidemment, changerait la situation des candidats possibles. L'écho de ces dissentiments, nous le trouvons dans une lettre de Juste et dans une autre de Caroline Olivier, qui s'informaient réciproquement, lorsque l'un d'eux était à Lausanne et l'autre à la campagne, des suites de la proposition de l'Académie et des difficultés qu'elle rencontrait chez les membres du Conseil de l'instruction publique, notamment chez Muret, paraît-il, « à qui, disait Olivier, j'ai trouvé passablement d'épines, mais surtout contre Mickiewicz » 1. Mickiewicz, cependant, explorait le pays. Il avait l'impression que la ville était « assez ennuyeuse » 2, et la quittait volontiers avec sa famille: « nous sommes », disait-il 3, « comme les bohémiens, partout de passage ». On ne les trouvait jamais chez eux : un jour à Echichens, le jour suivant à Genève 4, ils étaient « continuellement en courses et en promenades » qui se prolongeaient «jusqu'au Mont-Blanc » 5. Si, entre deux promenades, Scovazzi ou les Olivier renseignaient le poète sur la lenteur et le « mystère » des décisions concernant sa chaire ou même sur les dissentiments dont il se doutait, tout cela l'étonnait et le révoltait. Il se rongeait dans l'attente: « les tracas relatifs à la place ne sont pas finis et sont interminables », écrivit-il à Zaleski le 20 septembre 6. Et il continuait: « Quand tout aura été arrangé et que je monterai en chaire, je puis encore être chassé ou par l'Ambassade de Russie ou par une révolution... il s'en

¹ Doc. XIX.

² Correspondance, p. 202. LEGER (art. cité dans Bibliothèque universelle, 1899, II, p. 106) donnait à cette lettre la date erronée du 1er avril 1839.

³ Correspondance, p. 203.

⁴ Doc. XX.

⁵ Doc. XXII.

⁶ Correspondance, p. 210.

est fallu de peu que la dernière révolution de Lausanne n'ait entraîné la suppression de la chaire de littérature latine. » La réalité était, nous le savons, moins tragique. Pas de révolution: les dissentiments étaient plutôt l'effet de la pédanterie vraiment mesquine de quelques esprits un peu arriérés, ou peut-être de la méfiance que l'absence de réponse de Mickiewicz en 1838 pouvait avoir éveillée, que d'une véritable opposition. La preuve en est dans le fait que la proposition de l'Académie fut approuvée, « après discussion », par l'instruction publique dans sa 29 août 1839 1, et adoptée par le Conseil d'Etat dans sa séance du 24 septembre 2. Cette décision est d'autant plus remarquable que le Conseil d'Etat, qui avait accepté le 20 août la proposition faite quelques mois auparavant d'ouvrir le concours pour la chaire de littérature latine 3, se mettait en contradiction avec lui-même en adoptant la nouvelle proposition, et cela sans qu'il y ait eu démarche officielle du candidat. Il lui fallait donc une exceptionnelle bonne volonté pour changer d'avis, comme le corps académique le désirait. Le délai entre les décisions des deux conseils était donc légitime; c'était en outre le moment où la vie académique était suspendue; et il s'agissait de pourvoir à la fois à toutes les chaires vacantes. Il était entre autres question d'une chaire d'économie politique pour laquelle on avait adopté aussi le concours, et pourtant l'Académie voulait la confier à titre provisoire à un proscrit italien, Louis-Amédée Melegari, connu alors sous le nom supposé de Thomas Emery. Cette proposition avait donné lieu à des réserves de la part du Conseil de l'instruction publique et fut repoussée par le Conseil d'Etat; circonstance qu'il y a lieu de remarquer, d'autant plus qu'une tradition aussi répandue qu'inconsistante nous présente ce même Melegari comme un des protecteurs qui aidèrent avec le plus d'efficacité Mickiewicz dans son ambition pro-

¹ Doc. XXI.

² Doc XXIII.

³ A.C.V., Plumitif du Conseil d'Etat, août 1839.

fessorale, comme l'initiateur de sa vie lausannoise ¹. Ce pauvre Melegari était à Montauban, avec d'autres proscrits, au moment où le poète polonais avait présenté sa candidature en automne 1838; il était bien revenu à Lausanne, encouragé par Scovazzi, en 1839; et sans doute il encouragea à son tour Mickiewicz et l'assista en bon frère; mais il ne pouvait pas encore obtenir pour lui-même, à cette époque, la place qu'il souhaitait à son illustre ami; le rôle de protecteur ne lui convenait pas.

* *

Quant aux conditions auxquelles on conféra la chaire à Mickiewicz, elles n'avaient rien de changé. On accueillit la proposition de l'Académie de novembre 1838 et de juillet 1839 dans les termes que la pratique administrative exigeait. Il recevait le titre de professeur extraordinaire; on prévoyait que sa tâche serait limitée au semestre d'hiver ou prolongée aux deux semestres de l'année 1839-40 au choix du candidat; on prévoyait soit qu'elle fût limitée à l'Académie soit qu'il enseignât à l'Académie et au Gymnase à la fois. On fixait dans une mesure quelque peu supérieure à la normale le montant des appointements dans les différents cas : c'était à lui de choisir. Ce soin de prévoir toutes les hypothèses nous montre que Mickiewicz n'avait pas suivi l'affaire de près et n'avait pas fait connaître ses intentions. Et pourtant il manifesta son manque d'enthousiasme en écrivant à Domeyko le 8 novembre 1839 dans les termes suivants: « Voici qu'une révolution éclate, le gouvernement est changé et mes protecteurs sont mis de côté. Il a fallu de nouveaux pourparlers. On m'a cependant

¹ Zywot I; du même auteur, la vie abrégée de son père: A. M., Paris 1888, p. 173; D. Melegari, art. cité; Epistolario de Mazzini dans l'édition nationale de ses œuvres, IV, p. 301, note 2; Kucharzewski, ouvr. cité, p. 15; Leger, art. cité dans Bibliothèque universelle, 1899, II, pp. 103-4; du même auteur, Le monde slave, 2° série, pp. 121-122; Bonnerot, dans le commentaire à la Correspondance générale de Sainte-Beuve, III, p. 109, note 3, etc.

donné la place, mais à des moins bonnes conditions et à titre provisoire. » 1

La fantaisie lui jouait, il faut l'avouer, un bien mauvais tour. Il s'était évidemment créé bien des illusions un an auparavant, et la réalité, à présent, le décevait. Mais tous ceux qui cèdent trop facilement au charme des illusions sont poussés par cela même à considérer ces illusions comme une réalité et, lorsqu'ils doivent s'avouer que la réalité est différente, c'est la réalité qui a changé, ce n'est pas eux qui se sont trompés.

* *

Nous voyons donc enfin, en octobre 1839, Adam Mickiewicz dans ses fonctions de professeur à l'Académie de Lausanne. Il s'empressa d'agréer sa nomination en écrivant, sous la date du 6 octobre 2, à Gindroz. Dans sa lettre, il promettait « solennellement », et avec quelque peu d'emphase, « de remplir avec zèle » les fonctions auxquelles on l'appelait; mais il ne se prononçait pas sur le choix qu'on lui avait laissé entre les différentes combinaisons possibles. Peut-être était-ce à son avis superflu; en effet, il sous-entendait une acceptation totale, les deux chaires pour les deux semestres; seulement, il demandait à être partiellement déchargé, dans le fait, de la lourde tâche qu'il assumait lui-même pour s'assurer le traitement le plus favorable. Il s'agissait, suivant la décision du Conseil d'Etat, de 7 à 8 heures hebdomadaires; mais la difficulté de s'exprimer dans une langue qui n'était pas la sienne, la nécessité de se préparer à l'examen de ce fameux concours, le devoir de recueillir soigneusement « les matériaux de son cours » lui donnaient l'impression fâcheuse que ce travail était accablant.

Le Conseil de l'instruction publique examina la question dans sa séance du 10 octobre et fut d'avis qu'on pouvait envisager une réduction de l'enseignement à l'Académie, qu'on

¹ Correspondance, p. 213.

² Doc. XXIV.

considérait alors comme moins important que celui du Gymnase à cause du nombre d'étudiants plus restreint ¹. On écrivit dans ce sens au Conseil d'Etat ²; le Conseil d'Etat accepta ³; communication en fut donnée au Conseil de l'instruction publique ⁴, et par celui-ci à l'Académie ⁵. La tâche de Mickiewicz fut ainsi limitée à six heures par semaine, quatre au Gymnase et deux à l'Académie : les honoraires demeurèrent inchangés.

C'est dans le Nouvelliste vaudois du 15 octobre que la nomination de l'illustre professeur fut annoncée; c'est le 2 novembre que sa leçon inaugurale eut lieu, son cours étant déjà commencé depuis deux semaines. Juste Olivier en a gardé le souvenir vivant. Il nous raconte que Mickiewicz était ému ce jour-là. Au moment où il montait en chaire, il avait, il l'avoua à son ami, l'impression de monter sur un échafaud. Et pourtant, lorsqu'il prit la parole, il fut bientôt à son aise. Il parla sans même consulter ses notes, il fut éloquent et fougueux. « C'était un feu, qui aussitôt allumé, brûlait et brillait de lui-même, éclatait, sonnait parfois, mais sans s'arrêter jamais. » ⁶ Les étudiants en furent enthousiasmés, et le soir même lui offrirent, selon leur habitude dans des cas semblables, une sérénade.

Mais ces moments d'euphorie avaient été précédés, et furent suivis, de longues semaines de travail pénible. C'est une lettre à Zaleski, du 5 novembre, qui nous en informe : « J'ai hier

¹ Doc. XXV.

² Zywot, II, pp. XLV-LXVI. Le document original est aux A.C.V., K XIII 30, dossier Mickiewicz, n^o 5.

¹ Zywot, p. XVI; A.C.V., K XIII 30, dossier Mickiewicz, n⁰ 7; Plumitif du Conseil d'Etat, séance du 16 octobre 1839.

⁴ Doc. XXVI.

⁵ Lettre du 22 octobre 1839, dans A.C.V., K. XIII 12¹², n⁰ 364. On fixait deux heures par semaine à l'Académie, quatre heures au Gymnase, indemnité de 1800 fr. pour les deux semestres. Le nom de Mickiewicz ne figure pas dans la communication.

⁶ J. OLIVIER, Sainte-Beuve à Lausanne et dans sa jeunesse, dans Bibliothèque universelle, t. 56 (1876), p. 199.

déchargé mes épaules du fardeau de la troisième semaine de mon cours et aujourd'hui je souffle comme un mineur rendu à la lumière. » ¹ Les métaphores éloquentes fleurissaient sous la plume du poète lorsqu'il parlait de ses leçons : « Je rumine du latin et je crache du français », lisons-nous dans la même lettre ; et dans une lettre à Caroline Olivier qui l'avait invité chez elle : « eheu, madame, ce qui veut dire en latin hélas! je ne suis nullement présentable, tout couvert de la boue latine, je sens trop le classique! » ²

Il plaisantait, ça va sans dire; mais en réalité il était bien fatigué. Ses leçons ont été publiées 3, et témoignent d'un travail consciencieux: elles embrassent la littérature latine d'Ennius et Plaute à l'âge d'Auguste; il étudie plus spécialement Térence, Lucilius, Lucrèce, Catulle et Cicéron; les comparaisons avec d'autres auteurs anciens et modernes y sont abondantes; l'analyse des textes y est précédée par des tableaux bien tracés des époques et des milieux où les auteurs avaient vécu. Au dire de savants tels que Kowalski et Zielinski, Mickiewicz se montre dans ces leçons tout à fait à la hauteur de la science de son temps. A leur valeur scientifique, s'ajoutait le charme qu'exerçait alors la parole de ce poète, ces rapprochements, ces phrases colorées, ces images qui s'épanouissaient spontanément dans l'improvisation, et dont ses notes ne nous donnent pas même un reflet.

Ce charme fut plus profondément ressenti lorsqu'en décembre 1839 parut dans la Revue des deux mondes un article enthousiaste de Georges Sand 4 sur l'œuvre poétique de Mickiewicz. La célèbre romancière lui demanda plus tard pardon « à deux genoux d'avoir écrit sur lui quelques lignes » qui

¹ Correspondance, p. 212.

² Lettre inédite, non datée, dont l'autographe a été donné en 1927 par M. le Dr J. Olivier, de Genève, à M. G. Kowalski, professeur à l'université de Lwow.

³ En langue polonaise, dans Opera omnia, t. VII, pp. 245-348.

⁴ Revue des deux mondes, t. XX (1839), p. 593 et suiv.

avaient pu « lui faire hausser les épaules » 1; mais tout le monde à Lausanne eut la sensation que c'était grâce à ces « quelques lignes » que la renommée de Mickiewicz acquérait droit de cité dans l'Europe occidentale. L'exemple, en effet, fut bientôt suivi: la Revue suisse, qui se piquait d'être en Suisse romande le pendant de la Revue des deux mondes, consacra des articles à l'écrivain polonais 2; des poésies lui furent dédiées 3. L'auteur des articles protestait de son intention de se borner à rendre « tout simplement un service... à ceux des lecteurs qui, privés... des leçons de l'éloquent professeur », désiraient « s'en dédommager en faisant connaissance avec ses ouvrages » 4. En effet, il y avait foule dans l'auditoire, les professeurs eux-mêmes venaient l'entendre 5. On s'aperçut ainsi que sa présence à Lausanne honorait la ville et l'Académie, que c'était un privilège qu'il fallait garder à tout prix. « On ne saurait trop se féliciter et s'étonner », lit-on dans un rapport de la Faculté des lettres 6, « du bonheur singulier de notre canton d'avoir trouvé... cette alliance de vastes connaissances littéraires et du génie poétique ».

Il faut avouer que ce n'était pas l'avis de tous. Avant qu'une proposition formelle à l'égard de Mickiewicz fût faite par l'Académie où il comptait tant d'amis, le Conseil de l'instruction publique, qui jouait toujours le rôle de gardien quelque peu rébarbatif de la tradition la plus étroite, eut occasion d'examiner, le 3 janvier 1840, la question des concours pour les chaires vacantes de l'Académie. A cette occasion, deux cou-

¹ Lettre du 12 mars 1840 à Juste Olivier, publiée par Kowalski, ouvr. cité, pp. 556-7.

² Quatre articles non signés (mais dûs, d'après l'obligeante information de M. G.-A. Bridel, à Frossard), intitulés *Littérature étrangère*: M. Mickiewicz, dans Revue suisse, III, 1840, pp. 99 et suiv., 191 et suiv., 239 et suiv., 308 et suiv.

³ Une poésie de L. Delatre, dans la Revue suisse, III, 1840, pp. 337-38.

⁴ Revue suisse, art. cité, p. 101.

⁵ Orpiszewski, art. cité.

⁶ Zywot, II, p. XLIX.

rants se manifestèrent : les uns insistaient sur l'idée de réunir, pour l'année suivante, les deux chaires de littérature grecque et de littérature latine, les autres proposaient d'ouvrir, pour cette dernière, un concours. C'était, en apparence, une question de principe. Mais les arguments idéologiques cachaient, comme trop souvent, des questions personnelles: Johann Zündel¹, qui était professeur extraordinaire de grec à titre provisoire par suite d'un concours de deux ans auparavant qui lui assurait quelques droits, obtiendrait soit la chaire unique soit la chaire de littérature grecque, avec le titre de professeur ordinaire. Seule, la deuxième de ces deux propositions, qui obtint d'ailleurs la majorité des voix, laissait une porte ouverte à Mickiewicz. Mais il y a lieu de croire qu'il n'y avait rien d'hostile à son égard dans cette réserve. La tendance « philologique », à laquelle Porchat avait été sacrifié, poussait, semble-t-il, certains membres du Conseil académique à mettre Zündel en avant, aussi bien que l'amitié qu'ils avaient pour lui et leur désir de le voir nommé professeur ordinaire à l'Académie, alors qu'il était question de le titulariser de préférence au Gymnase.

En tout cas le Conseil d'Etat, que Jaquet présidait alors et dans lequel Druey, qui en était membre, avait une position marquante, témoigna de plus de compréhension et de plus de souplesse. C'était d'ailleurs sa fonction et son droit: il pouvait, plus que de l'application parfois pédante des lois scolaires, se préoccuper de l'opinion publique, du prestige de l'Académie, du côté politique des questions. Tout cela jouait en faveur de Mickiewicz, d'autant plus qu'on craignait de le perdre et que le bruit de démarches qui le concernaient et qu'on faisait en France avait couru. Peut-être est-ce au début de ce printemps 1840 que, devenu à Lausanne un personnage à la mode, il y remporta dans les salons ses succès les plus éclatants; et c'est au cours d'une réception dans laquelle il avait

¹ Voir sur Zündel et son enseignement à Lausanne, Greyerz, Joh. Zündels Lehren der alten Sprachen an der Realschulen, dans Berner Taschentuch, XXI, 1872, pp. 343-365.

vraisemblablement ébloui tout le monde grâce à son éloquence enflammée et chargée d'érudition classique (c'était le métier, désormais...), que quelqu'un lui dit, pour plaisanter, qu'il ne fallait pas désormais lui imposer d'autres examens. Et de cette innocente plaisanterie, la légende dont j'ai déjà parlé est peut-être née...

En effet le Conseil d'Etat décida, dans sa séance du 14 février 1840, de renoncer à la fusion des chaires des deux littératures anciennes, de se passer du concours et des examens et de s'assurer la collaboration de poète-philologue avec d'autres procédés. C'est ainsi qu'il invita le Conseil de l'instruction publique « à examiner ce qu'il y aurait à faire à l'égard d'une vocation à adresser à Mr Mickiewicz pour la chaire de littérature latine » ¹. C'était le procédé exceptionnel pour l'obtention du titre de professeur ordinaire que la loi prévoyait pour des savants dont la renommée était solide et répandue; c'était le succès.

Mickiewicz en fut aussitôt informé. Il écrivit le jour suivant à Domeyko pour lui en donner la bonne nouvelle ².

Dès lors, l'affaire de la vocation de Mickiewicz marcha très rapidement. Nous avons une délibération de l'Académie, datée du 26 février ³; un rapport du directeur du Collège cantonal dont dépendait alors le Gymnase, sous la même date ⁴; un autre du recteur de l'Académie qui rapportait et illustrait amplement les décisions de l'Académie, daté du jour suivant ⁵ — tous enthousiastes. L'enthousiasme du directeur

¹ Doc. XXVIII.

² Pour son ami Domeyko, qui vivait au Chili, il traduit naturellement en francs français le montant de ses honoraires quand il lui écrit : « Je suis professeur extraordinaire de littérature latine avec un traitement de fr. 2900. »

³ Zywot, II, p. LIII. Le texte en est aussi reproduit dans l'art. cité de E. Combe.

⁴ Zywot, II, p. LI-LIII. Le texte original aux A.C.V., K XIII 30, dossier Mickiewicz, nº 8.

⁵ Zywot, II, pp. LIII-LV; A.C.V., K XIII 30, dossier Mickiewicz, nº 9.

du Collège, Solomiac, était, à vrai dire, moins évident; c'était un pédagogue qui jugeait en pédagogue; il ne voyait pas en Mickiewicz le poète dont la renommée était désormais européenne, mais « un habile et savant professeur » auquel il se montrait disposé à pardonner, grâce à ses qualités solides, ses défauts de prononciation française, pourtant à son avis si pénibles.

Le Conseil de l'instruction publique, qui avait entre temps nettement désavoué les velléités de quelques-uns de ses membres de réunir les deux chaires 1, fit siennes en toute loyauté ces appréciations favorables dans sa séance du 2 mars 1840 2. Il ne voulut pas cependant renoncer à sa pédanterie coutumière: il observa que la loi qui avait « régénéré » l'Académie en décembre 1837 exigeait, pour qu'on appliquât ce procédé, que le professeur auquel on voulait adresser une « vocation » eût donné « des cours », tandis que Mickiewicz n'avait encore donné « aucun cours complet »; il avait « seulement commencé des cours ». Il fallait donc attendre. L'avis du Conseil était favorable, mais à condition qu'on ajournât la vocation « jusqu'à la fin de l'année collégiale » (de l'année scolaire du Gymnase), « savoir au 20 juin ». Sa discussion n'eut rien de hâtif; elle occupa trois séances 3. Pour Mickiewicz tout cela était décevant; il ne savait pas attendre. Il revint au pessimisme de l'automne précédent. « Une première révolution emporterait toute notre Académie, y compris mon latin » - écrivit-il à Faucher 4 le 9 mars, tandis qu'on attendait jour après jour la décision du Conseil d'Etat.

¹ C'est dans une lettre du 20 février que ce Conseil écrivait entre autres : « La séparation des deux chaires pour l'enseignement de la littérature grecque et de la littérature latine est maintenue. » (A.C.V., K XIII 12¹², n⁰ 1295).

² Doc. XXX.

³ Doc. XXIX, XXX, XXXI. Le rapport au Conseil d'Etat en date du 6 mars est publié dans Zywot, II, pp. LVI-LVIII.

⁴ Correspondance, p. 220.

Mais ses amis veillaient pour lui; les étudiants, qui l'admiraient tant, veillaient aussi; déjà, la veille, une vingtaine d'entre eux avaient adressé au Conseil d'Etat une pétition passionnée, pour lui exprimer « la peine » que leur faisait éprouver « la seule pensée » d'un départ possible de Mickiewicz, et lui demander une décision qui leur assurât sans délai et pour longtemps le privilège d'écouter les leçons de ce maître bienaimé ¹. Le Conseil d'Etat n'avait peut-être pas besoin de cette intervention pour ratifier la décision qu'il avait déjà prise en principe le mois précédent; il adopta pourtant la vocation de Mickiewicz dans sa séance du 11 mars ²; et sous la même date l'arrêté fut signé ³, et une lettre de Jaquet fut envoyée au Conseil de l'instruction publique pour l'en informer et l'engager à présenter des propositions sur le traitement qu'on devait faire au nouveau professeur ordinaire ⁴.

Le Nouvelliste vaudois 5, la Gazette de Lausanne 6, le Courrier suisse, dans son premier numéro 7, publièrent des articles chaleureux, parlant de l'événement comme d'une victoire remportée par le bon sens sur la routine; Caroline Olivier, enthousiaste, s'empressa d'en donner la nouvelle à Sainte-Beuve à Paris 8. Lausanne et son Académie, les étudiants, et le public d'élite qui formait avec eux l'assistance fidèle de ce maître d'exception, lui offraient vraiment, désormais, un milieu plein

¹ Zywot, II, pp. LVIII-LIX. Le document original est aux A.C.V., K XIII 30, dossier Mickiewicz, n⁰ 11.

² Doc. XXXII.

³ Le texte du brevet a été reproduit dans Zywot, II, p. LX.

⁴ Zywot, II, pp. LIX-LX. Le document original est aux A.C.V., K XIII 30, dossier Mickiewicz, n⁰ 11 bis. La communication fut faite à Mickiewicz, en termes flatteurs, par Monnard (Zywot, II, pp. LXIII-XLIV) après une délibération de l'Académie (ibi∂., II, p. LXIII).

⁵ Dans son numéro du 17 mars ; voir aussi Zywot, II, pp. LXII-LXIII.

⁶ Dans son numéro du 7 avril ; un extrait dans Zywot, II, p. LXVIII.

⁷ Dans son premier numéro, paru le 27 mars : voir Zywot, II, pp. LXV-LXVI.

⁸ Voir la Correspondance générale de SAINTE-BEUVE, III, p. 250.

de compréhension, accueillant, paisible, spirituel. « Quelle jolie et poétique Académie on ferait, en vous allant rejoindre l » écrivait, nostalgique, Sainte-Beuve à son amie ¹. Mickiewicz avait enfin l'impression d'être à Lausanne chez lui, malgré quelque malaise qu'il ressentait parfois en sa qualité de « premier professeur catholique de l'archiprotestante académie » ²; il dut garder longtemps le souvenir attendri de ces journées.

Les dispositions administratives concernant la vocation de Mickiewicz nous offrent quelques détails non dépourvus d'intérêt. Mickiewicz accepta l'appel; pour accepter et remercier il écrivit, en chatouilleux qu'il était parfois, directement au Conseil d'Etat ³, parce qu'il en voulait au Conseil de l'instruction publique de sa pédanterie; il connaissait le rapport défavorable de celui-ci à son égard ⁴; mais il savait aussi que c'était ce même Conseil qui avait proposé de fixer son traitement « au maximum légal», en raison des circonstances qui avaient engagé le gouvernement à s'assurer sa présence à Lausanne ⁵.

¹ Correspondance générale, III, p. 236.

² Lettre à l'abbé Kajsiewicz, du 13 mars 1840, dans Correspon∂ance, pp. 223-24. Il faut souligner l'amertume de quelques expressions de cette lettre à l'égard de « la dernière forteresse du protestantisme » qu'était, à son avis, l'Académie de Lausanne. Scovazzi aussi partageait ces idées, comme j'aurai l'occasion de le remarquer en donnant le texte de ses lettres inédites à Melegari dans un volume que je suis en train de publier sur ce dernier; mais Melegari à Lausanne et Pellegrino Rossi à Genève, qui fut aussi le premier professeur catholique de l'Académie de cette ville, donnèrent une preuve éclatante d'une tout autre compréhension et d'un esprit de tolérance absolue, tout en étant catholiques cent pour cent. Mickiewicz se serait peut-être trouvé un jour dans une position gênante, s'il était resté longtemps à Lausanne.

³ Zywot, pp. LXIV-LXV. L'autographe est aux A.C.V., K XIII 30, dossier Mickiewicz, n⁰ 17.

⁴ La preuve en est dans le fait que la copie resta en sa possession et figure parmi les documents publiés par son fils.

⁵ Doc. XXXIII, XXXIV, XXXV, XXXVI; voir aussi le rapport daté du 13 mars dans Zywot, II, pp. LXI-LXII.

Le Conseil d'Etat communiqua l'acceptation au Conseil de l'instruction publique et lui transmit le brevet 1; celui-ci en prit acte 2, mais revint ensuite sur l'affaire. La lettre de Mickiewicz, en effet, se rapportait à la « position exception-nelle » que l'Etat lui assurait en lui allouant « un traitement extraordinaire » et en lui imposant « un nombre limité de leçons ». Pour le traitement, tint à préciser le Conseil de l'instruction publique 3, on était bien d'accord; mais quant au « nombre limité de leçons », est-ce que le poète voulait descendre au-dessous des 6 heures qu'on lui avait accordées et qui étaient le minimum légal 4?

* *

Cette mise au point nous fait comprendre qu'on connaissait dans les milieux officiels lausannois la tendance de Mickiewicz à se faire des illusions ⁵ et qu'on avait des doutes sur une acceptation totale et sans arrière-pensées de sa part. En effet, il était en pourparlers depuis quelque temps avec ses amis de Paris à propos de la création d'une chaire de littérature slave au Collège de France qu'on pensait lui confier.

L'intérêt qu'il prêta à ces démarches remonte peut-être à janvier 1840, si ce fut dans le but de pouvoir, le cas échéant, les suivre de près qu'il adressa à cette époque une demande aux autorités françaises pour le renouvellement de son passe-

¹ Doc. XXXVII et XXXIX.

² Doc. XXXVIII.

³ Doc. XL et XLI.

⁴ Le Conseil d'Etat à son tour, écrivit dans le même sens à Mickiewicz. La lettre a été publié dans Zywot, II, pp. LXVI-LXVII sous la date du 4 avril. La copie, qui est datée du 3 avril, est aux A.C.V., K XIII 30, dossier Mickiewicz, n° 20. Une autre lettre du Conseil d'Etat, dans le même sens, fut adressée au Conseil de l'instruction publique (Zywot, II, pp. LXVII-LXVIII); celui-ci en prit acte aussitôt (Doc. XLI).

⁵ Cette tendance se remarque dans la lettre du 13 mars à l'abbé Jérôme Kajsiewicz (*Correspondance*, p. 223).

port 1; mais par la correspondance, récemment publiée 2, qui fut alors échangée entre lui, Cousin, Czartoryski et Faucher, nous savons que c'est à l'initiative de ce dernier, appuyée par Czartoryski auprès de Cousin, qu'est spécialement due l'offre qu'on lui fit de la nouvelle chaire. Ses compatriotes résidant à Paris tenaient beaucoup à ce que cette chaire fût confiée à un Polonais illustre plutôt qu'à n'importe quel savant slave; c'était pour eux une question de prestige à laquelle ils attachaient une grande importance politique. D'ailleurs, ils aimaient Mickiewicz et voulaient l'avoir parmi eux. Ils insistaient vivement auprès de lui; mais le poète, tout en partageant leurs aspirations comme patriote polonais — il ne les eût jamais partagées « s'il n'avait songé qu'à lui » 3 — se refusait à quitter des avantages sûrs pour des promesses, ou de rendre, en changeant de chaire et de pays, la situation de sa famille plus précaire. Cela d'autant plus qu'il entendait aussi un autre son de cloche, et qu'il y était sensible; c'était Sainte-Beuve qui, par l'entremise des Olivier, l'invitait à la prudence et le mettait en garde contre les illusions 4; c'était les Olivier et ses autres amis vaudois qui voulaient le retenir et poussaient le Conseil d'Etat et les autres organes officiels du canton à une bienveillance non dépourvue de zèle à son égard.

¹ Zywot, II, p. XLVIII.

² A. Mazon, Une correspondance: Mickiewicz, Victor Cousin, Cyprien Robert, dans Revue de littérature comparée, XIV, 1934, p. 555 et suiv.; quelques pièces avaient déjà été publiées par J. Bartélemy de Saint-Hilaire, V. Cousin, sa vie et sa correspondance, Paris, 1895, III, p. 358 et suiv.

³ C'est le témoignage de son fils : « S'il n'avait songé qu'à lui, il n'eût jamais quitté les bords du Léman, où il était entouré d'amis et d'admirateurs... Il sacrifia une fois de plus à l'intérêt de sa patrie toutes ses convenances personnelles » (L. Mickiewicz, A. M. d'après son plus récent biographe, dans Bibliothèque universelle, avril 1898, pp. 162-3).

⁴ «...il ne faut pas pousser l'illusion trop loin, comme trop souvent l'ont fait des compatriotes de l'illustre poète... La question au reste me paraît simple puisqu'il s'agit, non pas de choisir entre deux chaires, mais entre une chaire positive et une promesse de chaire... » (Lettre du 19 mars, dans Correspondance générale, III, pp. 251-52. Voir la réponse de Caroline Olivier, ibi∂., III, p. 249).

L'acceptation en principe de la chaire de Paris, il l'avait communiquée à Faucher dans une lettre que nous n'avons pas; Faucher la communiqua, à son tour, à Victor Cousin dans une lettre non datée qui remonte, nous le savons par son texte, au moment même où l'on pressait le poète « de prendre des engagements définitifs avec le petit gouvernement de Lausanne » ¹, et donc au début du mois de mars. Ces engagements, il ne tarda pas à les prendre; il les avait déjà pris — et il « prétendait », c'est Caroline Olivier qui nous le dit ², que ce n'était « pas en attendant mieux » —, lorsqu'il reçut au milieu d'avril l'offre de Victor Cousin datée du 10 de ce mois ³ et qu'il lui envoya son acceptation avec empressement ⁴ poussé, paraît-il, par Melegari, qui, pour vaincre son hésitation, lui prépara la lettre nécessaire.

Cette acceptation contenait pourtant une réserve, que la méfiance de Cousin, préoccupé de menées politiques possibles des réfugiés polonais, justifiait amplement et que Mickiewicz confirma quelques jours plus tard en écrivant à Léon Faucher: « Je crois... devoir conserver ma place actuelle jusqu'à ce que l'établissement de la chaire projetée et la possibilité d'avoir en France une position analogue à celle que j'occupe ici, me mettent à même de prendre une décision définitive. » ⁵ C'était bien de la prudence; mais c'était aussi, de sa part, l'honnête désir de ne pas choquer, par une démission trop hâtive, les hommes d'Etat vaudois qui avaient eu confiance en lui. Il ajoutait: « Le gouvernement de ce canton, dont l'estime m'est chère, comprendra alors les motifs de ma nouvelle expatriation. » ⁶ Il savait, en effet, qu'il regretterait plus tard le foyer

¹ Publiée par Mazon, art. cité, p. 556.

² Lettre de Sainte-Beuve, dans la Correspon∂ance générale de celui-ci, III, p. 249.

³ MAZON, art. cité, pp. 557-18; voir aussi D. Melegari, art. cité.

⁴ Lettre du 15 avril, éditée par Mazon, art. cité, pp. 557-8.

⁵ Lettre publiée dans Correspondance, p. 221; la date du 10 mars, indiquée par l'éditeur, est erronée, comme l'observe MAZON, art. cité, p. 558.

⁶ MAZON, art. cité, p. 558.

paisible que ce pays lui offrait; il le regrettait déjà: « ...je regrette toutefois Lausanne, où j'ai maintenant du pain et la paix »¹; « ...je regretterai Lausanne » ². Mais l'expression même de ces sentiments nous fait comprendre que pour Lausanne, pour les étudiants, pour ses amis vaudois il était désormais perdu; la grande décision était prise.

Il continua, malgré tout, régulièrement son cours, d'autant plus qu'il n'était nullement disposé à quitter Lausanne, comme il l'écrivit à Czartoryski³, s'il ne recevait une nomination officielle, et il savait que pour cela il y avait nombre de difficultés à surmonter, soit de la part des Chambres pour l'institution de la chaire ⁴, soit de la part de Cousin, toujours hésitant, pour la lui confier ⁵. Il communiqua donc à la Faculté, lorsqu'on le lui demanda, son programme pour l'année suivante ⁶; il prit part régulièrement aux séances du corps académique ⁷; il fixa le jour de son installation ⁸, puis il la renvoya « pour des circonstances de famille » ⁹. La cérémonie solennelle de l'ins-

¹ Correspondance, p. 229.

² Ibi∂., p. 231.

³ Ibid., p. 233; Czartoryski, à son tour, écrivit à Cousin; voir Mazon, art. cité, p. 559.

⁴ Voir la Correspondance générale de SAINTE-BEUVE, III, p. 289; et MAZON, art. cité, p. 559 et suiv.

⁵ Bartélemy de St-Hilaire, ouvr. cité, I, p. 443; III, pp. 358-61; Mazon, art. cité, p. 560 et suiv.

⁶ Doc. XLIV.

⁷ Voir entre autres le procès-verbal du 9 juillet 1840 reproduit dans Zywot, II, p. XCVIII.

⁸ Doc. XLII.

⁹ Doc. XLIII. Il faut remarquer que ce renvoi avait été précédé par d'autres : il avait, en effet, déjà fixé comme date convenable la fin de mai (Doc. XLII; voir aussi la lettre de Monnard du 3 avril, dans Zywot, II, p. LXVI); mais le document relatif à ce renvoi, auquel nous nous rapportons, est daté du 15 juin; la communication officielle parut dans la Feuille d'avis officiels du 19 juin. C'étaient apparemment les alternatives des démarches pour sa chaire au Collège de France qui rendaient Mickiewicz de moins en moins pressé dans l'accomplissement de cette tâche.

tallation n'en eut pas moins lieu le 26 juin 1840. Deux discours y furent prononcés, comme d'usage, par Emmanuel de la Harpe, président du Conseil de l'instruction publique, et par Charles Monnard, recteur de l'Université. L'un et l'autre adressèrent des éloges émus à Mickiewicz, qui, à son tour, prononça sa leçon inaugurale, en y donnant un aperçu du sujet - la littérature latine des premiers âges du christianisme - qu'il avait choisi pour son programme de l'année suivante. Malgré sa tentative d'obtenir une nouvelle réduction d'horaire pour pouvoir la préparer 1, cette leçon ne paraît pas lui avoir coûté beaucoup de travail; le succès qu'il remporta fut grand parce qu'on l'aimait et l'admirait et que l'on craignait de le perdre d'un moment à l'autre, et parce que la fougue et la spontanéité éminemment pittoresque et originale avec laquelle il étalait sa « boue classique » charmaient son assistance; mais sa leçon, s'est lui-même qui dut l'avouer 2, « était plutôt le résultat de l'inspiration du moment »; inspiration heureuse, doit-on ajouter, parce que le poète laissa parler son cœur. « Un indicible sentiment s'est communiqué de l'orateur aux auditeurs », lisonsnous dans la chronique que le Nouvelliste vaudois donna de la cérémonie 3, « lorsqu'après avoir tracé le tableau du martyre d'un petit enfant de six ans condamné pour la foi de ses parents et que sa mère elle-même présenta au bourreau, il s'arrêta en disant: Vous me pardonnerez mon émotion, j'ai été témoin de semblables scènes. »

Les discours et les leçons d'installation des professeurs ordinaires devaient être publiés, en vertu d'une tradition qui avait toujours été observée; mais tandis que de la Harpe et Monnard se hâtèrent de mettre leurs manuscrits à la disposition de l'imprimeur, Mickiewicz en fut prié à maintes reprises, et sans suc-

¹ Doc. XL et XLI.

² Doc. XLVIII.

³ Nouvelliste vaudois du 30 juin 1840; voir aussi le Courrier suisse du 23 et du 30 juin, cités dans Zywot, II, pp. LXXIX-LXXX.

cès ¹. Enfin il promit. Sa promesse est datée du 19 septembre ². Avait-il l'intention de la tenir ? ³ Les circonstances en tout cas l'empêchèrent de jamais terminer la rédaction de sa leçon. Sa promesse ne fut pas tenue. Mais que n'aurait-on pas pardonné à l'enfant gâté ⁴ de Lausanne qu'était désormais Mickiewicz ? La brochure parut avec les deux discours de de la Harpe et de Monnard seulement ⁵. Il se trouva quelqu'un pour le regretter, mais sans amertume ⁶.

Le 15 août déjà, Mickiewicz avait insisté auprès de Victor Cousin pour connaître sa décision 7. Rassuré de ce côté-là, il avait envoyé le 23 septembre sa démission au Conseil d'Etat

¹ La décision relative à une de ces lettres — mais elle ne fut certainement la seule — est dans le Doc. XLVII, 2^e partie.

² Doc. XLVIII.

³ Le 8 octobre, Mickiewicz écrivait de Strasbourg à Melegari : « Nous resterons ici trois jours... pour pouvoir achever mon discours qui continue à me peser sur le cœur, ce qui n'est pas métaphorique, vu que je porte les notes du dit discours dans la poche de mon gilet. » (Lettre inédite conservée au Musée Mickiewicz à Paris, communiquée par M. L. Wellisz). Mais il n'est pas certain que Mickiewicz parle ici de sa leçon de Lausanne. Il peut tout aussi bien parler du discours qu'il préparait pour le Collège de France et dont il dit dans une lettre de décembre : « Je me suis débarrassé enfin de mon discours... J'ai eu ce qu'on appelle un succès d'estime... » (Correspon∂ance, p. 240).

⁴ Ce sont les mots mêmes de Mickiewicz: « J'étais à Lausanne l'enfant gâté du public et de l'Académie » (lettre du 1er novembre 1840, dans Correspon∂ance, p. 237; voir Leger, art. cité dans Bibliothèque universelle, 1899, II, p. 114).

⁵ Doc. LIV. Voir aussi, pour la décision du Conseil d'Etat relative à la publication, le Doc. XLVI. Le titre de la brochure qui les renferme est le suivant: Discours prononcés à l'installation de M. Mickiewicz, professeur de littérature latine... à l'Académie de Lausanne, M. Ducloux, 1842. Les deux discours ont été reproduits dans Zywot, II, pp. LXXXI-XC; et partiellement dans l'article de Combe déjà mentionné.

⁶ C'est dans la Revue suisse de 1842, p. 256, qu'on lit ces mots, vraisemblablement dûs à la plume de Juste Olivier: « Nous regrettons que M. Mickiewicz ne nous ait pas laissé, comme un dernier souvenir, les paroles presque d'adieu qu'il nous avait adressées à son installation officielle. »

⁷ MAZON, art. cité, pp. 560-61.

vaudois ¹, et, une semaine plus tard, s'était mis « aux ordres du gouvernement français » ² sans attendre la réponse de Lausanne. Lorsque la lettre de démission lui parvint, le Conseil d'Etat en prit acte avec regret ³; et comme Mickiewicz avait manifesté le désir de garder le brevet qu'on lui avait remis et avait cependant déclaré expressément renoncer, en honnête homme qu'il était, à l'augmentation de ses appointements à laquelle la vocation qu'on lui avait faite lui donnait droit, le Conseil d'Etat insista pour lui allouer ses honoraires augmentés et lui conféra, sur la proposition de l'Académie expressément consultée, le titre de professeur honoraire ⁴. Ainsi prit fin la paisible parenthèse vaudoise dans la vie si agitée du barde lithuanien.

* *

Le départ de Lausanne ne tarda pas, et fut bien triste. C'était une matinée d'octobre, froide et sombre; quelques amis, parmi eux Juste Olivier et l'Italien Scovazzi, accompagnèrent le poète et sa famille à la diligence ⁵. Un article « dû à la plume d'un de ses collègues » — Vinet — parut dans le Courrier suisse pour lui manifester le regret de ceux qu'il venait de quitter ⁶.

¹ Doc. XLIX.

² Bartélemy de St-Hilaire, ouvr. cité, III, pp. 360-61; Mazon, art. cité, pp. 561-62.

³ Rapport et lettre du Conseil d'Etat, 26 septembre 1840, dans Zywot, II, pp. CI-CII; lettre du Conseil de l'instruction publique, 29 septembre, ibid., pp. CII-CIII.

⁴ Doc. L, LI, LII. Le brevet, en date du 3 novembre 1840, est publié dans Zywot, p. CVIII.

⁵ La date de départ est le 5 octobre. C'est dans les *Mémoires de* NAKWASKI qu'on lit qu'il y avait « seuls des émigrés les Jundzill, Scovazzi et moi; et un Suisse, le professeur Olivier » (Leger, art. cité dans Bibliothèque universelle, 1899, II, p. 117).

⁶ Courrier suisse du 9 octobre; reproduit dans l'art. cité de Combe et dans A. Vinet, Littérature et histoire suisses, Lausanne 1932, pp. 262-264. Voir aussi le Nouvelliste vaudois du 29 septembre.

Presque cinq ans après, Mickiewicz fit encore une fois une courte apparition dans cette ville hospitalière dont le souvenir le charmait. Les étudiants de notre Académie, qui avait été entre temps bouleversée par la révolution radicale de 1845, et qui ne comptait désormais parmi ses professeurs presque aucun de ceux dont Mickiewicz avait été le collègue, le fêtèrent de nouveau, comme leurs camarades de 1840, par une sérénade bruyante et très cordiale ¹. Il leur dit quelques mots. Ils se comprirent. Entre les jeunes gens et les poètes il y a toujours un lien spontané de solidarité et de fraternité qui honore à la fois les uns et les autres.

GIOVANNI FERRETTI.

¹ Leger, art. cité dans Bibliothèque universelle, 1899, II, p. 119; et pour d'autres détails, l'article d'Alex. M., Presse vaudoise, dans Conteur vaudois du 7 mars 1868, dans lequel on lit le texte de l'allocution de Mickiewicz, exaltation éloquente des traditions du pays de Vaud et de sa fonction historique dans la Confédération Suisse. La date de cet épisode charmant est le soir du 27 juin 1845.

Les relations entre Mickiewicz et le canton de Vaud ne s'arrêtèrent pas là. En 1849, lorsqu'il se réinstalla à Paris, après que fut étouffée la révolution italienne à laquelle il avait pris part, Mickiewicz fut gêné, ou put craindre de l'être, par des dispositions de police qui frappaient les étrangers sans passeport. Et c'est au Département de justice et police du canton de Vaud qu'il s'adressa pour en obtenir un. C'était demander à être considéré comme citoyen vaudois. Mais la qualité de professeur honoraire de l'Académie, « et par conséquent [de] membre permanent de ce corps savant » lui donnait « le droit », disait-il, « de regarder le pays de Vaud comme une seconde patrie ». Il faut avouer que cette demande, qui est datée du 3 octobre 1849 (Zywot, IV, pp.XXX-XXXI), n'était guère fondée du point de vue strictement juridique. Cependant elle fut accueillie sans hésitation. Le passeport fut délivré, à la suite d'une décision du Conseil d'Etat, par Ad. Meystre, alors préfet du district de Lausanne (Zywot, IV, p. XXXII). La légation de France y ajouta le visa « bon pour entrer en France ». Le chargé d'affaires de Suisse à Paris le remit au poète (Zywot, IV, p. XXXIII).

APPENDICE

DOCUMENTS INÉDITS

I

A.C.V., K VIIe 92.

[25 octobre 1838]

A la demande de Mr. Adam Mickiewicz je certifie par le présent comme quoi pendant que j'étais Curateur de l'Université de Vilna, Mr. Adam Mickiewicz après avoir suivi regulièrement tous les cours de la faculté littéraire à la dite Université et subi les examens préscrits, a obtenu le grade universitaire de Maitre-es-Arts (Magister artium liberalium) et a été nommé Professeur d'éloquence, de poésie et de littérature latine à l'ecole publique de Kowno en Lithuanie, charge dont il s'est acquitté avec beaucoup de zéle, de talent et de distinction. Depuis lors, ses nombreux ouvrages poétiques connus et appreciés même en Europe, l'ont placé au nombre de nos écrivains les plus renommés. — Par ses qualités personnelles Mr. Adam Mickiewicz s'est acquis l'attachement et la haute estime de tous ses compatriotes.

Paris, 25 Octobre 1838.

Adam-G[eorg]es Czartoryski.

II

A.C.V., K VIIe 92.

[Annotation à l'offre de services de Mickiewicz du 21 octobre 1838]

26 oct. 1838.

Renvoyer ces offres au conseil de l'Instruction publique, pour en faire tel usage qu'il jugera convenable.

En aviser l'intéressé en le prévenant qu'il devra correspondre par les suites avec le conseil de l'instruction publique, qui est l'autorité permanente chargée de ces affaires.

On lui expliquera, que l'ouverture d'un nouveau concours, si elle est décidée par l'autorité compétente, prendra nécessairement un temps assez long, mais qu'il se peut qu'on pourvoie provisoirement à l'enseignement de la littérature latine.

III

A.C.V., K VIIe 92.

[Lettre de Vinet au Conseiller d'Etat Jaquet]

Vous êtes trop occupé, Monsieur, pour que j'ose, d'ici à quelques jours, me présenter chez vous. Mais si vous n'avez pas le temps de recevoir ma visite, vous aurez peut-être celui de lire cette lettre. Elle n'a d'autre objet que de vous offrir quelques renseignements (à moins que peut-être vous ne les ayez déjà) sur le poète Mieckiewicz, ce pélerin polonais qui demande à s'asseoir à notre foyer. Le bien que j'en ai entendu dire, et plus encore l'impression très favorable que m'a laissée la visite de cet homme, dont les manières et le langage respirent, ce me semble, la franchise et l'honneur, m'ont fait mettre de l'intérêt à connaître un peu exactement sa vie d'homme et de poète. Voici les détails que je trouve dans le Conversations Lexicon, ouvrage composé avec beaucoup de soin, et qui jouit en Allemagne d'une grande confiance:

Tome VIII, p. 667, de la 8º édition: « Wilna est devenu, depuis » 1815, le centre de la littérature polonaise, et le rendez-vous des » talents les plus énergiques de la Pologne. C'est là que quelques jeunes » hommes, formés à l'école de l'Angleterre et des poètes modernes de » l'Allemagne, et ayant à leur tête Mickiewicz, se sont levés, et » ont protesté, de paroles et de fait, contre la direction suivie jusqu'alors » par la littérature de leur pays... Aujourd'hui, un grand nombre de » jeunes poètes se pressent autour de Mickiewicz; et l'on dirait que » les Polonais, après avoir été effacés de la liste des peuples indépen- » dants, cherchent aujourd'hui, après les orages de la guerre, à sauver,

» dans le sanctuaire paisible de la poésie, l'immortalité de leur langue » et de leur nationalité. »

Tome VII, p. 352: Adam Mickiewicz, l'un des plus éminents » parmi les poètes modernes de la Pologne, né en Lithuanie en 1798, » de parents nobles mais pauvres, fit ses premières études à Nowogrodek, » passa de là au gymnase de Minsk, se rendit en 1815 à l'université » de Wilna, et obtint quelques années après une place de professeur » dans l'école de Kowno. Doué de talents brillants, il avait acquis, » par un travail assidu, un riche fonds de connaissances; le premier » germe de son talent poétique fut éveillé en lui par une affection tendre » et malheureuse. La personne qu'il aimait ayant été contrainte par » les circonstances à donner sa main à un autre, Mickiewicz peignit » sa douleur dans un poème intitulé Dziady (la Fête des morts). » Il venait de publier à Wilna (en 1822) le premier recueil de ses » poésies jusqu'alors dispersées, lorsqu'il fut atteint (1823) par les mesures » de proscription dirigées contre l'Université de Wilna. Il fut long-» temps retenu en prison, et enfin, les preuves d'une conspiration man-» quant, envoyé comme suspect, ainsi que beaucoup d'autres, dans » l'intérieur de la Russie. C'est alors qu'il visita la Crimée, et qu'il » composa, sur les bords de la Mer noire, les beaux sonnets qui lui » valurent la faveur du gouverneur de Moscou, prince Gallizin. Il se » rendit à Moscou en 1826, et fut attaché au service du prince Gallizin, » sous les auspices duquel il publia ses sonnets (traduits en allemand » par Schwab dans l'Almanach des Muses de 1833). Il accompagna » son patron à Petersbourg, où son talent pour l'improvisation produisit » une sensation extraordinaire. C'est là qu'il fit paraître, en 1828, » un poème épique, Conrad Wallenrod (traduit en allemand par » Kannegiessen, Leipzig, 1834), qui est presque devenu en Pologne » une épopée nationale. Il ajouta à sa réputation par ses romances » et ses ballades, mais rien, parmi ses productions, ne jeta plus d'éclat » que son Ode à la jeunesse, célèbre par cette circonstance, que les » derniers mots de cette pièce, affichés aux murs de l'hôtel de ville de » Varsovie, le 30 novembre 1830, furent répétés par les mille et mille » voix d'un peuple enthousiaste, qui les accepta comme l'augure de sa » fortune. La situation malheureuse du poète ajoutait encore à l'intérêt » qu'inspirait son talent. Ses admirateurs réussirent enfin à lui obtenir » une permission de voyager à l'étranger. Il parcourut l'Allemagne, » la France, et se trouvait en Italie, en 1830, lorsque la révolution » polonaise éclata. Il passa l'année 1831 à Dresde, d'où il se rendit, » dans l'été de 1832, à Paris, où il publia, dans cette même année, » un recueil de ses plus récentes poésies, encore supérieur en valeur » poétique à ses productions plus anciennes. La préface de ce volume » est une revue pleine de talent de la littérature poétique de l'Europe » moderne; et l'on y voit en particulier combien celle de l'Allemagne » est familière à Mickiewicz. Dans ces derniers temps, le destin de » sa patrie a imprimé à son esprit une direction politique, qui se pro-» nonce fortement dans l'ouvrage qu'il a publie à Paris en 1832, » sous le titre de « Ksiegi narodu polskiego i pielgrzymstwa polskiego ». » Dans une prose qui reproduit les formes du langage biblique, l'auteur » raconte le passé et prophétise l'avenir de la Pologne. L'ouvrage a » été traduit en allemand sous le titre de «Die Bücher des polnischen » Volkes u[nd] der polnischen Pilgerschaft », (et en français sous » celui-ci: Les Pélerins polonais). L'ouvrage le plus moderne de » Mickiewicz est Pan Thadeuz (Paris 1834), poème épique. C'est, » sans contredit, le plus national des ouvrages de Mickiewicz. »

Voilà, Monsieur, une traduction faite à la hâte, mais que pourtant je puis garantir exacte, des passages du Conversations Lexicon qui concernent Mickiewicz. Je crois pouvoir l'offrir comme renseignement utile aux personnes qui ne possèdent pas le Convers. Lexic., ou qui ne lisent pas l'allemand.

Veuillez excuser la longueur de cette communication, que je n'ai pas cru pouvoir abréger, et recevez l'assurance des sentiments les plus distingués avec lesquels je suis, Monsieur,

Votre très dévoué et très obéissant Vinet.

5 novembre 1838.

Monsieur,
Monsieur le conseiller Jaquet,

En Ville.

IV

A.C.V., K XIII 114, 98/23.

[Séance du Conseil de l'Instruction Publique du 6 novembre 1838]

23
Académie
Offres de
M. Mickiewicz

Lettre de la Commission chargée de la nouvelle organisation de l'Académie (27 Oct.) transmettant une offre de services de Mr Adam Mickiewicz pour la chaire de littérature latine. On fera connaître cette offre au Conseil d'Etat. On ajoutera que les renseignemens reçus sur ce polonais sont avantageux, mais que préalablement le Conseil croit devoir consulter le Conseil d'Etat sur cette proposition, sous le point de vue politique, attendu que le Conseil ne veut se livrer à aucune démarche qui put avoir sous ce rapport des suites désagréables.

V

A.C.V., K VIIe 92; copie dans K XIII 129, nº 1351.

Lausanne, le 7e 9bre 1838.

Le Conseil de l'Instruction publique au Conseil d'Etat.

Monsieur le Président et Messieurs,

Monsieur Adam Mickiewicz, homme de lettres polonais, a proposé à notre Conseil de donner un cours relatif à la littérature latine dans l'Académie. Les renseignemens avantageux que nous avons reçus au sujet de Mr Mickiewicz, sa réputation comme poëte dans sa langue nationale, nous paraissent demander que l'on examine sa proposition.

Toutefois, Messieurs, il nous a paru que nous devions tout préalablement consulter votre Conseil sur cette proposition dans son point de vue politique, attendu que notre Conseil ne veut se livrer à aucune démarche qui pût avoir sous ce rapport des suites regrettables.

Agréez, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre profond respect.

Le Président A. Jaquet. Le Secrétaire Louis de Vallière.

P.S. Nous joignons trois pièces que nous vous prions de vouloir bien nous renvoyer.

[Annotations au dos de la lettre précédente.]

7° 9. 1838.

à Justice & Police pressé pour prendre des renseignements sur les circonstances de M. Miskievitz, en ce qui concerne la part qu'il pourrait avoir prise aux évènements politiques.

260-4

8. gbre 38.

Ecrire

1º au Prefet de Vevey pour demander de quel passeport ou papiers M. M... est porteur.

2º à M. Tschann à Paris p [our] lui dire qu'un Polonais Mr M. venant de Paris ayant offert ses services p [our] donner des cours dans n [otre] Académie, nous prions M. de Tsch [ann] de vouloir bien nous faire part de ce qu'il peut connaître des antécédens politiques de cet Et [ranger] et entr'autres s'il seroit au nombre de ceux qui sont particuliérement poursuivis par la Russie.

Affranchir la lettre de M. Tochann jusqu'à destination.

VI

A.C.V., K VIIe 9².

Vevey, le 10 Novembre 1838.

Le Préfet du District de Vevey au Département de Justice & Police.

Messieurs les Conseillers d'Etat de ce Département,

Honoré de votre lettre du 8 c [ouran]t j'ai de suite envoyé mon Huissiers à Villars chez Mons. Nackwaski, où je présumais que serait

M. Mickviscki, ni l'un ni l'autre ne se trouvaient à la maison, es le premier m'a écrit à son retour que le second, arrivé à Villars samedi dernier en est reparti hier matin pour Lausanne où il doit demeurer au Faucon es qu'il est nanti d'un passeport du Préfet de Police de Paris pour se rendre à Lausanne visé par le Chargé d'affaires de la Conféderation à Paris.

Agréez Messieurs l'assurance de mon respect.

L. Grenier.

VII

A.C.V., K VIIe 92.

[Lettre de Tschann, chargé d'affaires suisse à Paris, à Monsieur Jan, conseiller d'Etat, Président du Département de Justice et Police du Canton de Vaud.]

Monsieur,

Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire le 8 de ce Mois vous avez bien voulu me demander de vous procurer les renseignemens que je pourrais recueillir sur Monsieur Adam Miskiewicz, Polonais, homme de lettre qui desire donner des cours à l'academie de Lausanne.

Je me suis empressé d'aller aux informations aupres de quelques uns de ses compatriotes de ma connaissance et en qui je pouvois avoir confiance. J'ai appris qu'il était fort connu parmis [sic!] eux et ils etaient d'accord pour rendre les meilleurs témoignages sur son caractere et ses Talens; ils l'estiment comme leur meilleur poéte et comme un homme recommandable sous tous les rapports, mais malheureusement fort géné, ajoutant d'ailleurs que dans leur opinion, il n'y a rien dans ses antécédens qui aggrave sa Position vis a vis de la Russie plus que ne l'est celle des autres refugies qui ont pris part à la révolution polonaise.

Mais il parait en méme tems que depuis que vous m'avez fait l'honneur, Monsieur, de m'ecrire, M. Mieckewicz a du recevoir de bien tristes nouvelles de la santé de sa femme qu'il avait laissée à Paris, et qui peutetre le mettront dans le cas de venir la rejoindre de suite.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'etre

Votre tres humble et tres obeis [san]t serviteur

Tschann.

Paris 14 Novembre 1838.

VIII

A.C.V., K XIII 114, 103/6.

[Séance du Conseil de l'Instruction Publique du 17 novembre 1838.]

6 Académie Mickiewicz Lettre de Mr Mikiewicz (13e 9bre) pour annoncer qu'une maladie dangereuse de sa femme le force à partir pour Paris. P[rendre] N[ote].

IX

A.C.V., K VIIe 92.

[Préavis du Départ. de Justice et Police.]

19 Novembre 1838.

Le 7 du C[ouran]t le Conseil d'Etat a chargé le Département de prendre des renseignemens sur les circonstances de Mr Mickiewicz, polonais, qui a offert de donner un cours de littérature latine à l'Academie de Lausanne.

Le Département s'est empressé d'écrire au Prefet de Vevey pour savoir de quel passeport ou papier Mr Mickiewicz etoit porteur; et à Mr de Tschann à Paris pour lui demander ce qu'il pouvoit connaître des antécédens politiques de cet Etranger, es s'il seroit au nombre de ceux qui sont particuliérement poursuivis par la Russie.

Le Prefet de Vevey a répondu que ce Polonais est porteur d'un passeport du Prefet de Police de Paris & M. de Tschann a écrit que

les renseignemens qu'il a pris sont d'accord pour rendre les meilleurs témoignages sur le caractère & les talens de Mr Mickiewicz et que quant à ses antécédens, il n'y a rien qui aggrave sa position vis à vis de la Russie plus que ne l'est celle des autres refugiés qui ont pris part à la revolution polonaise

(Lire la lettre de Mr de Tochann).

X

A.C.V., K XIII 30, dossier Mickiewicz, nº 2.

Lausanne, le 19. 9bre 1838

Le Président du Conseil d'Etat du Canton de Vaud Au Conseil de l'Instruction publique.

Messieurs,

Le Conseil d'Etat s'est occupé de votre lettre du 7 du cour [an]t, relative aux offres de Mr. Adam Misckiewitz, polonais, pour un cours de littérature latine à l'Académie.

Après avoir pris des renseignements préalables sur cet étranger, le Conseil d'Etat me charge de vous répondre qu'il ne s'oppose point à ce que vous examiniez les offres de Mr. Mickiewicz, pour faire ensuite des propositions au Conseil d'Etat sur ces offres.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil d'Etat E[mmanue]l de la Harpe.

[Au dos] 19 9bre soir. [au crayon].

Demander à l'Académie un promt préavis sur la meilleure manière d'utiliser les offres de Mr. Mickiewitz, en exposant que Mr Porchat s'est chargé de l'enseignement du latin pour la 1ère classe du gymnase et donnera un cours sur l'histoire littéraire du siècle d'Auguste.

XI

A.C.V., K XIII 114, 105/4.

[Séance du Conseil de l'Instruction Publique du 19 novembre 1838.]

4 Académie Sur M. Miskiewicz Lettre du Conseil d'Etat (19e 9bre) pour annoncer qu'il s'est occupé de la lettre du C[onseil] de l'I[nstruction] P[ublique] du 7e C[ouran]t relative aux offres de Mr Adam Miskiewicz, polonais, pour un cours de littérature latine à l'Académie. Après avoir pris des renseignemens préalables sur cet étranger, le C[onseil] d'Et[a]t ne s'oppose pas à ce que l'on examine ses offres, pour lui faire ensuite des propositions. On demandera à l'Académie un prompt préavis sur la meilleure manière d'utiliser les offres de Mr Misckiewicz, en exposant que Mr Porchat s'est chargé de l'enseignement du latin pour la 1e classe du gymnase, e3 donnera un cours sur l'histoire littéraire du Siècle d'Auquste.

XII

A.C.V., K XIII 114, 110/8.

[Séance du Conseil de l'Instruction Publique du 26 novembre 1838.]

8
Académie
Sur
M. Mickiewicz

Lettre de l'Académie (24º 9bre) en réponse à la lettre du Conseil du 20º C [ouran]t, relative aux offres faites par Mons. Mickiewicz qu'elle accepte avec empressement. Elle annonce, de plus, qu'il conviendrait d'attendre son arrivée pour fixer l'objet spécial de son cours. On exposera à Mr Mickiewicz que le C [onseil] de l'I [nstruction] P [ublique] lui rappelle la question qu'il lui a déja

adressée, pour règler éventuellement avec lui l'objet spécial, la durée es le nombre des leçons de littérature latine qu'il serait en mesure de donner, afin de pouvoir faire ensuite, au C[onseil] d'Et[a]t, s'il y a lieu, des propositions à son égard, es ne pas prolonger l'attente où il est d'une réponse de la part du Conseil.

XIII

A.C.V., K XIII 12¹⁰, no 39.

[Copie d'une lettre du Conseil de l'Instruction publique à Adam Mickiewicz.]

27e 9bre [1838]

A Mr Mickiewicz,

Nous avons l'honneur de v [ou]s rappeler la question que n [ou]s v [ou]s avons déja adressée pour régler éventuellement avec vous l'objet spécial, la durée e3 le nombre des leçons de littérature latine, que v [ou]s seriez en mesure de donner dans notre académie. Nous attendons votre réponse, Monsieur, afin de pouvoir faire ensuite au Conseil d'Etat s'il y a lieu, des propositions à votre égard, e3 pour ne pas prolonger l'attente où vous devez être d'une réponse de la part de notre Conseil.

Agréez...

S[igné] A. Jaquet.

XIV

A.C.V., K XIII 30, dossier Mickiewicz, nº 28.

Monsieur!

L'écrit que vous avez bien voulu adresser à Mr. Mickiewicz, étant sous mon nom, j'ai ouvert le paquet et je vois que Mr. Mickiewicz ne vous a pas fait part, pressé comme il l'était, de son soudain départ pour Paris, où une maladie très grave de sa femme l'a forcé de retourner sur le champ. — Il n'aura probablement pas reçu, ou n'a pu répondre, à la question que vous lui adressez. — Je m'empresserai

de lui transmettre votre demande, à laquelle il m'est impossible de répondre moi-même ne sachant pas les intentions de M. Mickiewicz, ni s'il pourra revenir en Suisse. J'espère, Monsieur, que la Commission, voudra bien prendre en considération la gravité du motif qui a obligé Mr. Mickiewicz à quitter ce pays, et qu'elle daignera attendre de ses nouvelles avant de prononcer sur son affaire. — S'il m'écrivait à cet égard avant de répondre en droiture, je m'empresserais de v [ou]s communiquer ce que j'aurais appris sur sa décision. —

Veuillez, Monsieur, faire agréer ces raisons à Vos honorables Collègues, M[essieu]rs les Membres de la Commission et croire aux sentimens de haute considération qu'a l'honneur de vous porter

Genève 30 9bre [1838] 1

M. Nakwasky.

Mon départ de Villars est la cause du retard apporté à la remise de votre Missive que je reçois dans ce moment. — Si vous vouliez me faire l'honneur de m'écrire mon adresse actuelle est: à Genève Hôtel de la Balance.

[Adresse au dos:]

Monsieur Jaquet

President du Conseil de l'Instruction publique

Lausanne.

XV

A.C.V., K XIII 114, 113/16.

[Séance du Conseil de l'Instruction Publique du 3 décembre 1838.]

Académie Sur M. Mickiewicz

16

Lettre de Mr Nackwoski (sic) (30e 9bre) p [ou]r exposer que Mr Mickiewitch ayant dû se rendre à Paris, à cause d'une maladie très grave de sa femme, il n'a pas répondu à la question adressée à Mr le Président. Il transmettra la demande à Mr Mikiewitch. P [rendre] Note].

¹ Date du timbre postal : Genève 1. Xbre 1838.

XVI

A.C.V., K XIII 30, dossier Mickiewicz, nº 3.

[Lettre de Tschann, chargé d'affaires suisse à Paris.]

Monsieur,

Par lettre du 14 Novembre, qui repondait à celle que vous m'aviez fait l'honneur de m'ecrire le 8 du mème mois, j'ai eu celui de vous transmettre les bons renseignemens que j'avais été à même de receuillir [sic!] sur M. Mickiewicz et en même tems de vous informer de l'etat affligeant de sa femme.

Hier un de ses amis et de mes Connaissances, le Général Misczielsky, m'a dit que Mme Mickiewicz allait beaucoup mieux, par suite d'un traitement que son mari devait surveiller avec la plus grande attention, ce qui l'avait empéché jusqu'a présent de se rendre à l'invitation qui lui avait été faite de donner son Programe, qu'on etait naturellement impatient d'avoir à Lausanne, mais qu'il serait en Mesure dans une quinzaine de jours. Le G[énéra] l Misczielsky m'a prié en conséquence, Monsieur, de Vous faire connaître cette circonstance afin que Vous veuillez bien y avoir egard, et accorder à M. Mickiewicz le Delai qu'il sollicite de votre bienveillance.

En m'acquittant avec grand plaisir de cette commission, je saisis avec empressement cette nouvelle occasion pour vous faire agréer l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'etre

Monsieur

Votre tres humble et tres ob [éissan]t serviteur Tschann.

Paris 7 Janvier 1839.

M. Jan, Conseiller d'Etat, Président du Dep[artemen]t de Justice et de Police du Canton de Vaud.

XVII

A.C.V., K XIII 30, dossier Mickiewicz, nº 4.

Lausanne le 11 Janvier 1839

Le Département de Justice et Police au Conseil de l'instruction publique.

Messieurs,

Nous venons de recevoir & nous nous empressons de vous commu-

niquer une lettre du Chargé d'affaires Suisse à Paris, touchant les circonstances actuelles de Mickiewicz.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée

Pour le Département H. Druey.

Aug[us]te Conod, s[ecrétai]re.

XVIII

A.C.V., K XIII 114, 127/14.

[Séance du Conseil de l'Instruction Publique du 14 janvier 1839.]

Académie
Renseignemens
sur
M. Mickiewicz

Lettre du Département de Justice & Police 11^e Janvier pour communiquer une lettre du chargé d'affaires Suisse à Paris touchant les circonstances actuelles de Mr Mickiewicz. P[rendre] N[ote].

XIX

Arch. de M. le Dr. J. Olivier à Genève.

[14 août 1839]

[Juste à Caroline Olivier]

... C'est aujourd'hui que l'affaire Emery et Mickiewicz a du passer au Conseil d'Instruct[ion] publique. M. Bergier est venu me demander, ce matin des renseignements, sur le premier de ces messieurs. J'étais un peu interdit, en sorte que je n'ai pas été content de ma manière de recommander les gens. Puis je suis allé chez Muret, à qui j'ai trouvé passabl[emen]t d'épines, mais surtout contre Mickiewicz à ce qu'il m'a paru. Du reste, il m'a dit que ce serait surt[ou]t la question d'argent.

XX

Arch. de M. le Dr. J. Olivier à Genève.

[Caroline à Juste Olivier]

[23 août 1839.]

...La première personne que j'ai vue en arrivant hier a été M. Lantasi, tout inquiet, m'a-t-il dit, du silence et du mystère du Conseil

de l'Instruction publique. Le fait est qu'on ne sait rien, rien du tout. M. Monnard est allé chez M. Emery, en pourparlers, qui ne m'ont pas paru signifier grand chose. J'ai voulu voir les Mickiewicz le soir, je ne les ai pas trouvés. Ils vont aujourd'hui à Echichens et demain, je crois, à Genève. ...

XXI

A.C.V., K XIII 115, 20/19.

[Séance du Conseil de l'Instruction Publique du 29 août 1839.]

19 Académie

Programme des cours & sur MM. Eymeri & Mikiewicz Le Conseil s'occupe du programme des cours académiques & de la proposition de l'Académie d'appeler pour cette année Mr Mikewicz pour donner à l'Académie un cours de littérature latine supérieure, & Mr Eymeri pour donner un cours d'économie politique. Après discussion, le Conseil décide de proposer au C[onseil] d'Etat d'employer Mr Mikiewicz pour cet hiver ou pour un semestre. Pour Mr Eumery, le Conseil estime que les

Pour Mr Eymery, le Conseil estime que les renseignemens qu'il a reçus ne sont pas assez complets pour pouvoir faire une proposition, il se bornera à transmettre purement es simplement au Département de l'Intérieur les propositions de l'Académie. Quant au traitement des professeurs, le Conseil prie Monsieur Muret de vouloir bien revoir le tableau qu'il a présenté à cet égard.

XXII

Bibl. cant. Lausanne, Correspondance adressée à E. Gaullieur.

[Lettre de Juste Olivier à Gaullieur]

Monsieur,

Voudriez-vous bien accepter demain un dîner sans compliment avec Monsieur Mickiewicz, que j'ai eu grand'peine à appointer ce soir;

car il est continuellement en courses et en promenades qui se prolongent même jusqu'au Mont-Blanc. Vous me feriez un grand plaisir et à lui aussi. Nous dînons à une heure.

Agréez, Monsieur, je vous prie, l'expression de mes sentimens les plus distingués.

Olivier.

Mercredi 20 sept. [1839].

XXIII

A.C.V., Plumitif du Conseil d'Etat, septembre 1839.

[Séance du Conseil d'Etat du 24 septembre 1839]

Le Département de l'Intérieur soumet le programme des cours de la prochaine année Académique, proposé par l'Académie, un rapport du Conseil de l'instruction publique renfermant quelques observations sur ce programme, et un tableau proposé par ce Conseil, des traitemens et des indemnités allouées ou à allouer aux Professeurs ordinaires et extraordinaires, pendant l'année académique commençant le 1^r Novembre 1839.

Après avoir entendu le préavis du Département, le Conseil d'Etat adopte le programme es règle les indemnités comme suit:

Faculté des Lettres et Sciences

1º Littérature latine.

Mr Mickiewitz, professeur extraordinaire.

A l'Académie, histoire de la littérature latine e3 explication d'auteurs; 3 ou 4 heures par semaine.

Au Gymnase, histoire litteraire ancienne & explications d'auteurs, 4 heures par semaine.

S'il n'est employé que pour un semestre, il recevra une indemnité de fr. 1000.

S'il n'est employé que pour l'Académie il recevra pour les deux semestres fr. 1200.

Idem pour un semestre fr. 700.

Si enfin il donne les 2 semestres, à l'Académie e3 au Gymnase, sur le pied indiqué, il recevra fr. 1800.

Les décisions ci-dessus seront communiquées au Département des finances et au Conseil de l'instruction publique, par extrait du procès verbal.

XXIV

A.C.V., K XIII 30, dossier Mickiewicz, nº 6.

[Adam Mickiewicz à André Gindroz]

Monsieur.

J'ai reçu la copie de la decision du Conseil d'Etat; j'accepte les propositions qu'elle r'enferme et je promets solemnellement de r'emplir avec zèle les fonctions auxquelles vous me faites l'honneur de m'appeler. Toutefois je prends la liberté de vous faire observer, que le nombre des leçons a donner au gymnase et a l'Academie, tel qu'il vient d'être fixé par vôtre arrêté supplementaire, serait pour moi accablant, et compromettrait ma candidature au prochain concours. Vous n'ignorez pas qu'un proffesseur étranger dans la première année de sa carrière, tout en enseignant, doit en même temps apprendre à connaître son auditoire. Il ne lui suffira pas d'avoir préparé les materiaux de son cours, il lui faudra en arranger les parties de manière a adapter le tout aux exigences du public qui dans chaque pays a des besoins et de gouts differens. Dans ce travail d'application, on se trouve souvent obligé de modifier son plan primitif, d'abandonner certaines parties d'enseignement, qui paraissaient essentielles, et d'en aborder d'autres dont on reconnâit immediatement l'importance. Ainsi dans cette première année on crée non seulement son cours, mais chacune de ses leçons. Or huit leçons par semain [sic!] d'un tel cours, supposent des efforts qui absorberaient tous mes instants, et ne me laissairaient pas le temps de me préparer à l'examen general ni d'élaborer ma dissertation.

Il s'en suit qu'a la fin de l'année, je me trouverais dans une position très desaventageuse vis a vis de mes concurrents. Je vous prie Monsieur le Vice-president, de vouloir bien présenter ces considerations au Conseil,

et j'éspére qu'en appréciant leur justesse, vous vous déciderez a reduire le nombre de mes leçons a six heures par semain.

> J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect Monsieur le Vice Président

vôtre très humble et très obeissant serviteur

Lausanne, 6 octobre 1839.

Adam Mickiewicz

XXV

A.C.V., K XIII 115, 34/19.

[Séance du Conseil de l'Instruction Publique du 10 octobre 1839.]

Académie Sur M. Mikiewicz Lettre de Monsieur Mikiewicz (6e 8bre) pour annoncer qu'il accepte les fonctions auxquelles on veut bien l'appeler. Mais il fait observer que le nombre des leçons à donner lui paraît trop considérable, 7 à 8 heures par semaine, surtout pour la première année e3 il demande de réduire ce nombre à 6 heures par semaine. Exposer la demande au Conseil d'Etat, en disant que le Conseil met un grand intérêt à ce que le gymnase reçoive 4 heures par semaine, mais qu'il pense que la demande pourrait être accordée dans ce sens que Monsieur Mikiewicz ne donnerait que 2 heures à l'Académie.

XXVI

A.C.V., K XIII 115, 37/19.

[Séance du Conseil de l'Instruction Publique du 17 octobre 1839.]

Académie

Réduction des
leçons de

M. Mikiewicz

Lettre du Conseil d'Etat (16e 8bre) pour annoncer qu'il a consenti à réduire à 6 beures par semaine les leçons que devra donner Mr Mikiewicz, dont 4 au gymnase & deux à l'Académie. Annoncer à Mr Mikiewicz, à l'Académie, & au Directeur du Collège.

XXVII

A.C.V., K XIII 12¹², no 991.

[Copie d'une lettre du Conseil de l'Instruction Publique au Département de l'Intérieur.]

3e janvier [1840.]

A l'Intérieur.

Le Conseil d'Etat ayant autorisé la publication, par la voie des journaux, d'un avis destiné à faire connaître que les chaires qui sont demeurées vacantes dans notre académie, depuis la première nomination des professeurs, seraient mises au concours pendant l'année 1840, nous avons examiné dans quel ordre ces concours pourraient être ouverts. Mais cette question a conduit notre Conseil à s'occuper tout préalablement de l'organisation elle-même de quelques-unes des chaires vacantes, organisation qui avait paru susceptible de recevoir des changemens, pour s'approprier mieux aux besoins actuels de l'Académie e3 du pays.

Et d'abord, les chaires de littérature latine & de littérature grecque, ont paru à quelques personnes pouvoir être réunies en une seule chaire : elles ont l'une et l'autre le même objet général, l'antiquité classique ; on ne saurait être helléniste habile & profond si l'on ne connaît pas les lettres romaines qui sont les filles des lettres grecques ; & réciproquement la littérature qui se voue à l'étude de Rome doit se rendre familiers les modèles sur lesquels les écrivains romains se sont formés.

En considérant cette question, dans ses rapports avec nos circonstances, la combinaison des deux enseignemens dans une seule chaire paraît offrir aussi quelque convenance. On peut présumer en effet que les étudians de la faculté des lettres seront toujours en petit nombre, e3 l'on se demande si deux professeurs, pour des enseignemens étroitement liés, ne seraient pas un luxe.

Les lettres grecques et les lettres romaines étant confiées dans le collège à des instituteurs spéciaux se réunissent assez naturellement dans l'Académie en une seule chaire, parce que l'enseignement est ici placé dans un point de vue élevé & se dirige principalement sur le caractère littéraire, sur l'élément esthétique qui est précisément l'anneau qui unit les deux littératures & les assimile l'une à l'autre.

Enfin la fusion des deux chaires dont il s'agit, serait pour l'Etat une économie notable & l'on doit mettre d'autant plus d'intérêt à cet avantage qu'en détachant la chimie de la chaire de physique, on a institué une nouvelle chaire, une dix-huitième chaire à laquelle il faut pourvoir. Telles sont les considérations qui militent en faveur de la réunion des deux enseignemens en une seule chaire. Mais il faut reconnaître que des motifs non moins forts recommandent la séparation.

D'abord la loi semble l'indiquer d'une manière précise : quoiqu'elle n'ait pas désigné les objets de l'enseignement académique par l'énumération des chaires, elle a séparé cependant avec soin la littérature latine & la littérature grecque; elle a institué 3 chaires pour les lettres, 3 le règlement en affecte expressément une pour chacune des deux littératures anciennes, et la 3e pour la littérature française. Cette distribution est facile à justifier. Quelque étroits que puissent être les liens qui rapprochent, dans la république des lettres, Rome et la Grèce, ces deux peuples ont chacun leur littérature, & l'on ne saurait méconnaître qu'il y a là deux études bien distinctes. Aussi c'est rarement que l'on rencontre des hommes éminens également habiles dans les deux branches : la France n'en posséde aucun ; on pourrait en trouver dans la savante Allemagne; mais la différence de langage, les éloigne de notre Académie, non moins que d'autres raisons qui se devinent aisément. Les personnes qui pensent à réunir les deux enseignemens dans une seule chaire, ne se représentent pas assez tout ce que ce mot littérature comprend dans la langue scientifique; elles se préoccupent trop du point de vue appelé littéraire dans un sens superficiel, c'est à dire l'étude de quelques poètes & de quelques prosateurs. Mais la littérature dans un enseignement supérieur, a une enceinte bien plus grande; elle pénètre aussi bien plus avant dans la vie intellectuelle d'un peuple.

Il faut remarquer aussi que nos lois sur l'Académie & sur les colléges, sont conçues dans le système de la spécialité des enseignemens; ce n'est qu'au point de départ, dans les classes inférieures du collége que l'on réunit dans les attributions d'un même instituteur plusieurs branches diverses; la tendance à la division du travail, à la spécialité, se montre bientôt & s'applique de plus en plus rigoureusement dans les premières classes du collége inférieur & surtout dans le gymnase.

Pourrait-on, dans l'Académie, abandonner ce principe fondamental, pour confondre tout à coup ce que l'on a mis tant de soin à séparer?

Enfin, il est à désirer que notre Académie se distingue par un caractère propre & l'on peut espérer qu'elle obtiendra cette distinction par un grand développement dans une direction littéraire & philosophique, bien plus facilement que dans les sciences mathématiques ou physiques. Si le nombre des élèves dans la faculté des lettres n'est pas considérable, ce ne sera pas en retrécissant les proportions de l'enseignement que l'on parviendra à l'augmenter. Mais au contraire, la faculté des lettres bien organisée, attirera des externes; elle sera l'école normale des instituteurs des colléges communaux & des écoles moyennes. Toutes ces considérations méritent bien que l'Etat ne dirige pas sur cet enseignement les économies qu'il peut croire opportunes.

Le Conseil de l'Instruction publique, après avoir balancé avec beaucoup de soin ces considérations diverses, s'est décidé pour le maintien
du règlement, c'est-à-dire de la séparation des chaires, mais comme
il pense que dans ce moment, c'est l'établissement d'un professeur de
littérature latine qui est réclamé le plus impérieusement par les besoins
de l'Académie es surtout par les besoins du gymnase, il a l'honneur
de proposer au Conseil d'Etat de l'autoriser à ouvrir seulement le
concours de cette chaire là. Pour ce qui concerne l'enseignement de la
littérature grecque dans l'Académie, il pourra y être pourvu d'une
manière satisfaisante par l'instituteur de langue grecque au gymnase.
Cet arrangement se liera naturellement avec la décision qui doit être
prise prochainement au sujet de Mr Zündel.

On se rappelle que Mr Zündel a été déclaré éligible à la chaire de littérature grecque, & lorsqu'il fut chargé de l'enseignement de la langue grecque au gymnase & de la littérature grecque à l'Académie, cet arrangement fut pris pour deux ans (9bre 1838) « & l'on annonça » à Mr Zündel que si à l'expiration de ce terme son enseignement » était jugé satisfaisant, il serait nommé sans examen ultérieur, insti» tuteur de langue grecque au gymnase, ou professeur de littérature » grecque d'une manière définitive ».

En résumé, Messieurs, nous avons l'honneur de vous faire les pro-

positions suivantes:

1º d'ajourner les concours pour les chaires de littérature grecque, de philosophie sociale es d'histoire naturelle. Cet ajournement pourrait n'être que d'une durée fort courte ou se prolonger plus ou moins suivant les circonstances.

2º d'ouvrir des concours pendant l'année 1840, pour les chaires de littérature latine, de philosophie, de chimie es de minéralogie, dans la faculté des lettres es des sciences, et pour les 4 chaires de la faculté de droit.

Lorsque le Conseil d'Etat aura pris une décision sur ces deux propositions, nous nous empresserons de fixer l'ordre des concours. Cette opération doit avoir lieu aussi prochainement que possible, attendu qu'il faut que la vacance de cette chaire soit annoncée quatre mois au moins avant l'époque où la nomination doit avoir lieu.

Agréez...

E. de la Harpe.

XXVIII

A.C.V., Plumitif du Conseil d'Etat, février 1840.

[Séance du Conseil d'Etat du 14 février 1840.]

Le Département de l'Intérieur fait rapport sur une Lettre du Conseil de l'instruction publique du 3. Janvier d [ernie]r, qui soumet quelques questions relatives à la mise au concours des Chaires encore vacantes dans la nouvelle Académie, en exécution de la décision du Conseil d'Etat du 20^e Aout 1839. Après examen des considérations présentées par le Conseil de l'instruction publique, e3 ouï le préavis du Département, le Conseil d'Etat décide:

3º que le Conseil de l'instruction publique sera invité à examiner ce qu'il y aurait à faire à l'égard d'une vocation à adresser à Mr Mickiewitz pour la chaire de littérature latine...

XXIX

A.C.V., K XIII 115, 76/20.

[Séance du Conseil de l'Instruction Publique du 27 février 1840.]

20 Mickiewicz; appel à lui adresser On met en circulation une lettre de l'Académie 3 une de Mr le Directeur du Collège, relatives à un appel à adresser à Mr Mickiewicz.

XXX

A.C.V., K XIII 115, 77/23.

[Séance du Conseil de l'Instruction Publique du 2 mars 1840.]

Académie

Sur la demande
d'adresser une vocation à
M. Mickiewicz

Le Conseil s'occupe de la proposition présentée par l'Académie tendant à ce que l'on adresse à Mr Mickiewicz, professeur extraordinaire de littérature latine, une vocation à titre de professeur ordinaire pour la chaire consacrée à cette branche de l'enseignement. Cette proposition est développée d[an]s une lettre de l'Académie en date du 27 février, 3 dans une dite du 26e février de Mr le Directeur du collège, lequel avait été consulté par l'Académie, attendu que le professeur de littérature latine est appelé à donner des leçons à la 1re volée du gymnase. Ces deux lettres ont été mises en circulation de lecture entre les membres du Conseil. Le Conseil, tout en reconnaissant le grand intérêt qu'il y a pour le pays & pour l'Académie à attacher à nos institutions un homme d'un mérite aussi éminent es d'une aussi grande célébrité, estime cependant que les conditions fixées par l'art. 18 de la loi sur l'Académie ne sont pas remplies. Cet article exige que le candidat ait donné des cours; or Mr Mickiewicz n'a donné encore aucun cours complet; il a seulement commencé des cours. En conséquence le Conseil décide d'exposer au Conseil d'Etat cette manière de voir, en transmettant les lettres de l'Académie e3 du Directeur du Collège et de demander que l'examen de la question de la vocation

à adresser à Mr Mickiewicz soit ajournée jusqu'à la fin de l'année collégiale, savoir au 20 Juin. M. Mickiewicz aurait alors achevé ses deux cours es la proposition de lui adresser une vocation pourra être reproduite d'une manière régulière.

XXXI

A.C.V., K XIII 115, 78/1.

[Séance du Conseil de l'Instruction Publique du 5 mars 1840.]

1 Académie Mickiewicz Mr le V[ice] Président fait lecture du projet de lettre qu'il a été chargé de rédiger au sujet de la proposition de l'Académie d'appeler Mr Mickiewicz par vocation à la place de professeur ordinaire. Ce projet est adopté.

XXXII

A.C.V., Plumitif du Conseil d'Etat, mars 1840.

[Séance du Conseil d'Etat du 11 mars 1840.]

On fait lecture d'un rapport du Directeur du Collège cantonal, adressé à l'Académie, en date du 26. fevrier; d'un rapport de l'Académie, adressé au Conseil de l'instruction publique, le 27e dit, es d'un rapport de ce dernier Dicastère, au Conseil d'Etat en date du 6e mars courant. Ces trois rapports sont relatifs à la question dont le Conseil d'Etat a renvoyé l'examen au Conseil de l'instruction publique par sa décision du 14e fevrier dernier, question tendant à savoir s'il y aurait lieu d'appeler, par vocation, Mr Mickiewicz à la place de Professeur ordinaire de littérature latine.

Les appréciations du mérite de Mr Mickiewicz contenues dans ces rapports, sont basées sur les leçons régulières et suivies que ce littérateur a données tant à l'Académie qu'au Gymnase, depuis l'ouverture de la présente année académique; et ces appréciations, présentées sous toutes les faces dans chacun des rapports, sont pleinement concordantes

pour elever au plus haut degré l'habileté, les connaissances profondes et variées & le talent d'enseignement de Mr Mickiewicz. Ils font aussi la mention la plus honorable du caractère moral de cet homme distingué & de sa grande réputation littéraire.

Le Directeur du Collège et l'Académie sont unanimes pour proposer d'appeler Mr Mickiewicz à la place de professeur ordinaire de littérature latine, en vertu de l'article 18 de la Loi sur l'Académie. « Nous » souhaitons, (dit l'Académie) pour l'honneur du Canton de Vaud, » comme dans l'intérêt des hautes études, qu'on ne laisse pas échapper » une de ces occasions qui ne se présentent pas tous les siècles, de fixer » au milieu de nous une grande célébrité littéraire, dont le seul nom » déja répandra sur nos institutions un eclat salutaire à la jeunesse » studieuse, & honorable pour le pays. »

Le Conseil de l'instruction publique s'est pleinement associé aux témoignages dont on vient de parler. Mais ce Conseil a soulevé des doutes sur l'application de l'art. 18. de la Loi, qui exige que l'homme auquel on veut adresser une vocation ait donné des cours sur l'objet à enseigner. Or, selon lui, Mr Mickiewicz ne remplirait pas pleinement cette condition, puisqu'il n'a donné jusqu'ici qu'une fraction de cours. Le Conseil de l'instruction publique a donc pensé qu'on devrait attendre la fin de l'année académique, epoque à laquelle Mr Mickiewicz se trouverait dans les termes de la Loi, puisqu'il aurait donné un cours à l'Académie & un cours au Gymnase.

Le Conseil d'Etat prend aussi connaissance d'une pétition que lui ont adressé vingt etudians de l'Académie qui suivent le cours de Mr Mickiewicz. Ils expriment vivement le haut intérêt que leur inspire l'enseignement de ce professeur es le désir de le voir attaché définitivement à l'Académie.

Le Conseil d'Etat délibérant sur le cas, es faisant l'application de l'article 18. de la Loi sur l'Académie;

Décide :

Mons [ieu]r Adam Mickiewicz est nommé Professeur ordinaire de littérature latine à l'Académie.

Conformément à l'article 68. de la même Loi, le Conseil de l'instruction publique sera invité à donner son préavis sur le traitement à futur de Mr Mickiewicz.

XXXIII

A.C.V., K XIII 115, 80/3.

[Séance du Conseil de l'Instruction Publique du 12 mars 1840.]

Académie

Le Conseil d'Etat
appelle par vocation,
M. Mickiewicz,
comme professeur

Lettre du Conseil d'Etat (11 Mars) pour annoncer qu'il a lu avec un très vif intérêt les rapports du directeur du collége cantonal, l'Académie e3 du Conseil de l'Instruction publique sur l'enseignement de Mr Mickiewicz dans le cours de littérature latine qu'il donne à l'Académie 3 au gymnase, et en général sur le mérite éminent de ce littérateur distingué. Délibérant en vertu de l'art. 18 de la loi sur l'Académie, le Conseil d'Etat a conféré à Mr Adam Mikiewicz le titre de professeur ordinaire de littérature latine à l'Académie. Conformément à l'art. 68 de la même loi, le Conseil d'Etat invite le Conseil à lui donner son préavis sur le maximum du traitement futur de ce professeur. On proposera le maximum fixé par la loi, c. à. ∂. 3000 fr.

XXXIV

A.C.V., Plumitif du Conseil d'Etat, mars 1840.

Un extrait abrégé dans K XIII 30, dossier Mickiewicz, nº 15. [Séance du Conseil d'Etat du 13 mars 1840.]

On lit une lettre du Conseil de l'instruction publique, lequel, ensuite de l'invitation que le Conseil d'Etat lui a adressée le 11^e du courant, propose de fixer à trois mille francs de Suisse le traitement de Mr Mickiewicz, comme Professeur ordinaire de littérature latine à l'Académie, conformément au 3^e paragraphe de l'art. 68. de la Loi sur l'Académie. Cette proposition est justifiée par les motifs qui ont engagé le Gouvernement à adresser à Mr Mickiewicz la vocation de Professeur ordinaire en vertu de l'art. 18. de la même Loi.

Le Conseil d'Etat fixe à trois mille francs le traitement de Mr le Professeur Mickiewicz.

Cette décision sera communiquée aux Départements de l'Intérieur 3 des finances.

XXXV

A.C.V., K XIII 30, dossier Mickiewicz, nº 12.

Lausanne, le 13 mars 1840.

Le Président du Conseil d'Etat du Canton de Vaud Au Conseil de l'instruction publique.

Messieurs,

Je vous annonce qu'en suite de votre préavis, le Conseil d'Etat a fixé au maximum légal de fr. 3000 le traitement de Mr Mickiewicz comme Professeur ordinaire.

Agréez l'assurance de ma considération

Le Président du Conseil d'Etat A. Jaquet.

XXXVI

A.C.V., K XIII 115, 81/10.

[Séance du Conseil de l'Instruction Publique du 16 mars 1840.]

Académie
Traitement de
M. Mickiewicz

Lettre du Conseil d'Etat (13 Mars) pour annoncer qu'il a fixé au maximum légal le traitement de Mr Mikiewicz comme professeur ordinaire. Transmettre à l'Académie la nomination de Mr Mickiewicz en lui demandant ses vues sur l'époque de l'installation que l'on pourrait peut être fixer au commencement du semestre d'été.

XXXVII

A.C.V., K XIII 30, dossier Mickiewicz, nº 16.

Lausanne le 24e Mars 1840.

Le Président du Conseil d'Etat du Canton de Vaud Au Conseil de l'Instruction Publique

Messieurs,

Monsieur Mickiewicz ayant annoncé au Conseil d'Etat, par sa lettre du 21 du courant, qu'il accepte la vocation qui lui a été adressée pour la place de Professeur ordinaire de littérature latine, j'ai l'honneur de vous transmettre ci joint son brevet.

Recevez l'assurance de ma considération

Le Vice Président du Conseil d'Etat. van Muyden.

XXXVIII

A.C.V., K XIII 115, 84/7.

[Séance du Conseil de l'Instruction Publique du 26 mars 1840.]

7
Académie
M. Mickiewicz
accepte sa nomination

Lettre du Conseil d'Etat (24 Mars) pour annoncer que Mr Mickiewicz lui a écrit qu'il acceptait le vocation qui lui a été adressée pour la place de professeur ordinaire de littérature latine. Il transmet son brevet. Déposer aux archives.

XXXXIX

A.C.V., K XIII 30, dossier Mickiewicz, nº 18.

Lausanne, le 26 Mars 1840.

Le Département de l'Intérieur, Au Conseil de l'Instruction publique.

Messieurs!

Nous vous communiquons sous ce pli une lettre de Monsieur Mickiewich, par laquelle il nous a informé qu'il acceptait les fonctions de Professeur ordinaire à l'Académie, auquelles il a été appelé par le Conseil d'Etat.

Recevez, Messieurs, l'assurance de notre considération.

Pour le Département L. Jan. Payot s [ecrétai] re

XL

A.C.V., K XIII 115, 86/13.

[Séance du Conseil de l'Instruction Publique du 2 avril 1840.]

Académie
Sur les fonctions
de M. Mickiewicz

Lettre du Département de l'Intérieur (26 Mars) pour communiquer une lettre de Mr Mickiewicz par laquelle il annonce qu'il a accepté la chaire à laquelle il a été appelé. Il dit (21 Mars) qu'il s'est décidé à accepter la position exceptionnelle que lui font dans l'Académie un nombre limité de leçons es un traitement extraordinaire. — Le Conseil prie Monsieur de la Harpe, son président, de vouloir bien représenter au Conseil d'Etat qu'il y a probablement un malentendu de la part de Mr Mickiewicz, vu que la précision de la loi sur l'Académie ne permet pas de réduire le nombre des leçons, que ce professeur peut être appelé à donner, au dessous de six.

XLI

A.C.V., K XIII 115, 88/10.

[Séance du Conseil de l'Instruction Publique du 6 avril 1840.]

Académie
Leçons de
M. Mickiewicz

Lettre du Conseil d'Etat (4 Avril) communiquant la copie d'une lettre qu'il a écrite (3 Avril) à Mr Mickiewicz en réponse à celle par laquelle il a annoncé qu'il acceptait sa vocation de professeur

ordinaire dans l'Académie. Cette lettre qui a trait au nombre des leçons rappelle à Mr Mickiewicz l'art, 12. qui s'exprime ainsi: « Les professeurs ordinaires donnent au moins six heures de leçons par semaine; ils peuvent être tenus d'en donner jusqu'à douze. » Ainsi à cet égard, la loi n'autorise pas d'exception en dessous de la limite qu'elle a fixée. Du reste, le Conseil d'Etat espère que dans le règlement des fonctions de Mr Mickiewicz on parviendra aisément à concilier ce qui est dû aux exigences de la loi es aux besoins de l'instruction, avec son désir d'entrer dans les ménagemens que pourront réclamer ses circonstances es ses convenances personnelles. On prend note de cette communication.

XLII

A.C.V., K XIII 115, 88/14.

[Séance du Conseil de l'Instruction Publique du 6 avril 1840.]

14
Académie
Installation
de M. Mickiewicz

Lettre de l'Académie (3 Avril) pour exposer que Mr Mickiewicz ayant accepté la vocation de professeur ordinaire qui lui a été adressée par le Conseil d'Etat, elle a pensé, après en avoir conféré avec Mr Mickiewicz que la fin du mois de Mai serait une époque convenable pour son installation e3 que si le Conseil agrée ce préavis, elle pourrait, en temps e3 lieu, fixer le jour et l'heure de la cérémonie de manière à s'accorder avec les convenances du Conseil. On répondra que le Conseil ne voit aucun empêchement à ce que l'installation de Mr Mickiewicz ait lieu à l'époque proposée. Quant à la fixation du jour, on pourra s'en occuper plus tard.

XLIII

A.C.V., K XIII 115, 111/1.

[Séance du Conseil de l'Instruction Publique du 15 juin 1840.]

Académie

Discours de Mr Mickiewicz Lettre de l'Académie (15 juin) pour exposer que des circonstances de famille ont empêché Mr Mickiewicz de se prêter à la cérémonie de son installation à l'époque qui avait été fixée. Il désire qu'elle ait lieu Vendredi 26 de ce mois. Répondre qu'on accepte le jour fixé es que l'installation aura lieu à 11 heures; on prendra les mêmes mesures que pour les cas analogues.

XLIV

A.C.V., Bdd 55, p. 7 sq.

[Séance du Conseil de la faculté des sciences et lettres de l'Académie du 18 juin 1840.]

Présents: MM. Monnard Prés [iden]t. — Guinand, Mickiewicz, Olivier.

Le Conseil dresse le Tableau suivant, comme Programme des Cours pour l'année 1840-41, qui le concernent :

Littérature latine : 1^{er} Sem [estre]. — Hist [oire] gén [érale] de la litt [érature] lat [ine] et spécialement analyse des prosateurs depuis Tite Live à Suètone. — Mardi, Jeudi à 4 h.

2º Sem [estre). — Hist [oire] gen [érale] de la litt [érature], et spécialement analyse des poètes de la décadence, surtout des poètes chrétiens.

XLV

A.C.V., K XIII 115, 113/2.

[Séance du Conseil de l'Instruction Publique du 22 juin 1840.]

2
Académie
Installation
de M. Mickiewicz

Opérations de Monsieur le V [ice]-président...

2º Le 19 juin, fait annoncer sur la feuille des avis officiels pour le 23 juin, l'installation de Mr Mickiewicz dans la chaire de littérature latine.

XLVI

A.C.V., K XIII 115, 116/9.

[Séance du Conseil de l'Instruction Publique du 29 juin 1840.]

9
Académie
Impression
du discours
de M. Mickiewicz

Lettre du Conseil d'Etat (26 juin) pour annoncer qu'il autorise le Conseil à faire imprimer à 500 ou 600 exempl[aires] les discours qui ont été prononcés à l'installation de Monsieur le professeur Mickiewicz. Le Conseil décide d'en faire imprimer 600 exemplaires. On pourvoira à l'impression comme précédemment.

XLVII

A.C.V., K XIII 115, 117/1 et 2.

[Séance du Conseil de l'Instruction Publique du 2 juillet 1840.]

Opérations de Mr le V[ice] Président.

Académie

Discours prononcés à l'installation de M. Mickiewicz 1º Le 2 juillet reçu le manuscrit du discours prononcé par Mr le Recteur Monnard à l'installation de Mr Mickiewicz.

Envoyé le même jour à l'imprimeur Ducloux auquel a déjà été remis le discours de Mr le président du C [onseil] de l'I [nstruction] P [ublique].

Mickiewicz

2º Ecrit le 2º juillet à Mr Mickiewicz pour le prier de faire parvenir directement son manuscrit à Mr Ducloux, attendu l'absence que Mr le V[ice] président doit faire prochainement.

XLVIII

A.C.V., K XIII 30, dossier Mickiewicz, nº 21.

[Lettre de Mickiewicz au Président du Conseil de l'Instruction Publique.]

Monsieur le Président

Le discours que j'ai prononcé à la cérémonie de mon instalation, était plus tôt le résultat de l'inspiration du moment, que celui d'un

travail préparé, et ce n'a été qu'après avoir su qu'il me seroit demandé, selon que cela se pratique ordinairement, pour être livré à l'impression, que j'ai cherché à en fixer les souvenirs, dans des notes, que je me réservois de mettre en ordre dans les loisirs des vacances. C'était ce que j'allais faire, lorsque un malheur domestique est venu m'en distraire imperieusement. Je prie donc Monsieur le président de vouloir bien être auprès du conseil de l'instruction publique l'interprète des régrets que j'éprouve d'avoir causé ce retard, en l'assurant que des qu'il me sera permis de le faire je m'empresserai d'obtemperer à l'invitation, que monsieur le Vice-president du Conseil m'avoit déja faite et que vous me faites l'honneur de renouveller par vôtre lettre du 18 courant.

Agréez, Monsieur le President, l'assurance de ma haute consideration.

Lausanne, le 19 Septembre 1840.

Adam Mickiewicz.

XLIX

A.C.V., K XIII 30, dossier Mickiewicz, nº 23.

[Lettre de Mickiewicz au Conseil d'Etat.]

Monsieur le President

J'ai le profond regret d'annoncer au Conseil d'Etat que je me trouve dans la necessité de me démettre des fonctions de professeur a l'Académie de Lausanne.

Le gouvernement français vient d'établir à Paris une chaire de littératures slaves; il me l'offre; des considérations très graves m'obligent à l'accepter. Les slaves regardent cette chaire comme une position littéraire d'une haute importance dans les circonstances actuelles. Déja chacun des peuples de cette race cherche a s'en assurer dans son interêt. Les polonais craignent avec raison, que dans le cas où je répousserais l'offre du ministère français, un étranger ne soit appelé à cet enseignement, et n'y apporte un esprit hostil a notre nationalité. J'ai cru donc devoir accepter un poste que me propose le gouvernement d'une nation amie des polonais, et que l'opinion des mes compatriotes me confie dans l'interêt de notre cause nationale. Si je me permets

d'entrer dans ces détails, qui ne concernent que ma position personnelle, c'est que j'ai à cœur d'expliquer au Conseil d'Etat les vrais motifs de ma nouvelle expatriation.

Bien que j'attache le plus grand prix au titre honorable de professeur ordinaire de l'Académie de Lausanne, et que je me reputerais heureux, s'il m'était donné de le conserver, cependant, ne pouvant plus en remplir les fonctions, je ne prétends pas quant aux appointements, me prévaloir des termes de votre arreté du 3 Mars 1840; aussi ne toucherai-je, pour l'année qui vient de s'écouler d'autre traitement que celui de professeur extraordinaire, tel qu'il m'a été fixé par vôtre arreté du 1. octobre 1839.

Je prie le Conseil d'Etat de vouloir bien m'autoriser a garder mon brevet, ce sera pour moi un souvenir précieux de mon séjour dans le pays de Vaud, ou j'ai reçu tant de témoignages de bienveillance et de sympathie de la part du gouvernement et du public.

Veuillez bien Monsieur le Président assurer le Conseil d'Etat de mon dévoument et de ma reconnaissance, et agréez l'expression de ma haute considération.

Lausanne ce 23 Septembre 1840

Adam Mickiewicz.

L

A.C.V., K XIII 30, dossier Mickiewicz, nº 25.

Lausanne, 2 Octobre 1840.

Le Recteur de l'Académie de Lausanne au Conseil de l'Instruction publique.

Messieurs,

L'absence de presque tous les professeurs ordinaires de l'Académie, ne me permet pas de la consulter au sujet du préavis que vous demandez relativement à l'appel de Mr Mickiewicz comme professeur honoraire;

J'espère cependant que cette circonstance n'empêchera point le Conseil d'Etat, d'accorder à cet homme cèlèbre le témoignage de haute estime qu'il mérite à si justes titres.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée Secretan-Mercier Pro-Recteur.

LI

A.C.V., K XIII 30, dossier Mickiewicz, nº 27.

Lausanne, le 7 Octobre 1840.

Le Conseil de l'Instruction Publique au Département de l'Intérieur,

Messieurs,

Monsieur le Président du Conseil d'Etat, en nous annonçant que Mr Mickiewicz vient de donner sa démission de la place de professeur ordinaire dans l'Académie de Lausanne, a demandé à notre Conseil son opinion sur la convenance de conférer à Mr Mickiewicz le titre de professeur bonoraire.

Monsieur le Président du Conseil d'Etat, nous invitait en même temps à demander à l'Académie son préavis sur le même sujet.

Nous nous sommes empressés de satisfaire à cette invitation. Mr le Prorecteur de l'Académie vient de nous répondre que l'absence de presque tous les professeurs ordinaires de l'Académie, ne lui permet pas de la consulter. Mr le Prorecteur ajoute qu'il espère cependant que cette circonstance n'empêchera point le Conseil d'Etat d'accorder à Mr Mic kiewicz le témoignage de haute estime qu'il mérite à si juste titre.

Dans cette position, Messieurs, notre Conseil pense que vu la précision de la loi et du réglement sur la part que l'Académie doit prendre à la nomination des professeurs honoraires, il faut attendre l'époque où l'ouverture des cours ramenera à Lausanne les professeurs qui sont actuellement absens.

Pour ce qui concerne notre Conseil, nous sommes dès à prèsent déterminés à donner le préavis le plus favorable pour conférer à M. Mickiewicz le titre dont il s'agit, afin de conserver ainsi un lien honorable entre notre Académie et cet homme éminent.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre respect.

Le Vice-Président André Gindroz. Le Secrétaire Louis de Vallière.

LII

A.C.V., K XIII 30, dossier Mickiewicz, nº 30.

Lausanne, le 29. Octobre 1840.

L'Académie de Lausanne, au Conseil de l'Instruction publique.

Messieurs!

Votre lettre du 29 de l'écoulé nous demande un préavis sur la question de conférer à Monsieur Mickiewicz le titre de professeur honoraire à l'Académie de Lausanne; nous n'avons pu répondre plus tôt à cette question l'Académie étant en vacances.

Nous pensons, Messieurs, que le titre de professeur honoraire doit être accordé à Mons [ieu]r Mickiewicz, comme conséquence naturelle de sa nomination en qualité de professeur ordinaire, nous verrons avec satisfaction qu'un lien rattache encore cet honorable professeur à notre Académie.

Nous vous présentons, Messieurs, l'hommage de notre respect.

Le Recteur, C. Monnard. Pour le Secrétaire, Alph [ons]e Simond Cadet.

LIII

A.C.V., K XIII 30, dossier Mickiewicz, nº 29.

Lausanne, le 30e Octobre 1840.

Le Conseil de l'Instruction Publique au Département de l'Intérieur.

Messieurs,

Comme complément à notre communication du 6e Octobre courant, l'Académie vient de nous écrire qu'elle pense que le titre de professeur bonoraire doit être accordé à Monsieur Mickiewicz, comme conséquence naturelle de sa nomination en qualité de professeur ordinaire. L'Académie verra avec satisfaction qu'un lien rattache encore cet bonorable professeur à son corps.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre respect.

Le Vice-Président André Gindroz. Le Secrétaire Louis de Valliere.

LIV

A.C.V., K XIII 30, dossier Mickiewicz, nº 31.

Lausanne, le 31 Octobre 1840.

Imprimerie de Marc Ducloux éditeur, à Lausanne... à Monsieur le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique.

Veuillez, Monsieur, me donner des ordres au sujet des deux discours imprimés qui ont été prononcés à l'Installation de Mons [ieu]r Mickiewitz et qui n'ont pas pu être publiés puisque je n'ai jamais reçu celui de ce professeur.

Agréez, Monsieur, mes sentimens de considération.

M. Ducloux.

[Note au dos de la précédente.]

5 Nov. 40.

Mr le Vice-President repondra à Mr Ducloux qu'il doit garder les discours imprimés et qu'on les joindra à la première publication analogue qui aura lieu.

LV

A.C.V., K XIII 30, dossier Mickiewicz, nº 32.

Lausanne, le 3. obre 1840.

Le Président du Conseil d'Etat du Canton de Vaud, Au Conseil de l'Instruction publique.

Messieurs,

Le Département de l'Intérieur a mis sous les yeux du Conseil d'Etat votre lettre du 7 du mois dernier, touchant la convenance de confèrer à Mr Mickiewicz le titre de professeur honoraire à l'Acadèmie de Lausanne.

Vu votre prèavis à ce sujet es celui de l'Académie, le Conseil d'Etat a décidé d'accorder à Mr. Mickiewicz le brevet dont il s'agit. Vous

trouverez donc ce brevet ci-joint, es vous voudrez bien le faire parvenir à Mr. Mickiewicz comme un témoignage de la haute estime qu'il s'est acquise à Lausanne pendant le séjour, malheureusement trop court, qu'il y a fait en qualité de professeur ordinaire à l'Académie.

Agrèez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil d'Etat Van Muyden.